

N° 74

L'ami de Rezé

JUIN 2014 - Le bulletin de l'Association des Amis de Rezé- participation : 3 €

SOMMAIRE

Le mot du Président - Michel Kervarec	p. 1
1 - Quarante années d'agriculture à Rezé (1890-1930) - Yves Lostanlen.....	p. 3
2 - Quand Pont-Rousseau faisait sécession - Yann Vince	p. 11
3 - La première tentative d'annexion à Nantes de la commune de Rezé en 1905 - Isidore Impinna.....	p. 19
4 - Un marin de Trentemoult - Jean Lancelot, péri en mer en janvier 1942 - Michel Kervarec	p. 41
5 - Un peintre orientaliste nantais natif de Rezé - Hippolyte Dubois (1837-1909) - Yann Vince	p. 47
6 - Marqué par son enfance trentemousine, Marc Elder obtient le prix Goncourt en 1913 - Yves Lostanlen	p. 59
Informations diverses	p. 63



1905 - Chantenay, Nantes, Rezé : des rives convoitées



Le mot du Président

Après le numéro spécial consacré aux Naudières, voici donc le 74, beaucoup plus diversifié dans ses thèmes.

Deux personnages sont cette fois mis à l'honneur, Marc Elder et Hippolyte Dubois, un peu oubliés aujourd'hui. Le premier, qui fut conservateur du château de Nantes, a donné son nom à la placette qui précède l'entrée de celui-ci. Mais qui se souvient qu'il fut Prix Goncourt ? Yves Lostanlen nous raconte son histoire.

Dans un de nos premiers numéros, Yann Vince consacrait une étude relative au peintre orientaliste Hippolyte Dubois. Depuis, Internet a vu le jour avec une masse d'informations qu'alors on ne pouvait se procurer. Nous découvrons ainsi qu'il participa activement à la commune de Paris en 1871 aux côtés de son ami Gustave Courbet. C'est donc le second Rezéen à avoir eu des responsabilités importantes dans cet événement, le premier, auquel nous avons déjà consacré une étude étant Delaville-Leroux, déporté en Nouvelle-Calédonie en même temps que Louise-Michel.

S'il ait un sujet que nous n'avons guère abordé dans notre revue, c'est l'agriculture. Voilà un oublié un peu réparé avec l'article qu'Yves Lostalen y consacre.

Yann Vince et Isidore Impinna abordent un thème plus présent dans notre bulletin mais qui n'est pas prêt d'être épuisé, celui des rapports avec la ville de Nantes. Le premier nous parle de la tentative de sécession de Pont-Rousseau au 19^e siècle et le second des tentatives d'annexion par la ville voisine en 1905.

Pour ce qui me concerne, j'évoque le naufrage du paquebot Lamoricière pendant le dit conflit aux larges des Baléares. Deux capitaines trentemousins était parmi les victimes.

A l'automne prochain paraîtra le n° 75. Il sera consacré exclusivement à la guerre de 1814-1918 et à ses incidences à Rezé.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Le Président
Michel Kervarec

1 – Quarante années d'agriculture à Rezé (1890-1930)

Par Yves LOSTANLEN

Toute trace significative d'activité agricole à Rezé a disparu depuis longtemps. C'est l'évolution normale d'une commune que la proximité de Nantes destinait à une urbanisation totale. Les souvenirs des borderies de villages, ces modestes exploitations où la polyculture était pratiquée, existent encore dans la mémoire de quelques familles sans doute, mais le but de cet article n'est pas de les raviver, car il s'appuie sur des chiffres et non sur les hommes.

Les archives publiques sont assez fournies pour procurer une vision globale des structures ainsi que des productions végétales et animales à Rezé, durant cette période. En particulier :

1 - Les données de l'Inspection vétérinaire sur les foires de 1890 d'où est venue l'idée de relater leur histoire à Rezé, tant ce sujet a été important, tout au long du 19^e siècle et jusqu'en 1914, au moins.

2 - Le questionnaire de la statistique agricole décennale de 1892.

3 - Le recensement de l'agriculture et du bétail de 1929 ordonné par la loi du 27 décembre 1927.

D'autres éléments moins complets, pris dans le cahier de la commission communale de statistique agricole, ont été relevés pour les années 1904 et 1913 afin de marquer des étapes quasi-décennales jusqu'à la Première Guerre mondiale. Il faut y ajouter l'enquête du Génie rural de 1936 qui porte sur l'état sanitaire. Tout cela alimente la connaissance d'une économie rurale résistant ou s'adaptant à l'évolution d'une commune qui voit sa population passer de 7 431 habitants en 1891 à 13 499 en 1936.

LES FOIRES DE 1890 AU SUD DE LA LOIRE

L'image des foires d'antan est familière grâce aux collections de cartes postales : on y voit des foules nombreuses, des animaux, des attelages, une foison de petits commerces entourant les champs de foire. Mais les données quantitatives sont rares. Pour le 19^e siècle, une seule statistique existe aux archives départementales : celle de 1890. Il en ressort que les trois quarts des communes de Loire-Inférieure ont au moins une foire par an. Le document indique pour chaque localité, le nombre de foires, le nombre des animaux amenés et celui de ceux qui ont été vendus.

Voici les chiffres qui concernent Rezé et quelques communes proches :

Communes	Nombre de foires	Animaux amenés	Animaux vendus
Rezé	3	2 000	1 275
Les Sorinières	2	1 500	500
St-Aignan	1	400	250
Brains	1	300	150
Port-St-Père	5	3 000	1 840
Arthon	9	4 200	2 900

Largement au-dessus du lot, dans le pays de Retz, se trouvent Saint-Père-en-Retz avec 14 foires, 16 380 animaux amenés et 12 685 vendus ; Machecoul avec 15 foires, 14 003 animaux amenés et 5 886 vendus. Sur l'ensemble du sud de la Loire, Clisson domine la situation avec 20 000 animaux amenés et presque autant de vendus. Nantes est hors concours avec 80 000 animaux amenés et ce même nombre de vendus ; mais là, les acheteurs sont vraisemblablement des bouchers tandis qu'en milieu rural ce sont des éleveurs.

DIGRESSION SUR LES FOIRES DE REZE

On aurait pu croire que ses foires étaient plus importantes, mais accolée à la grande ville, Rezé ne pouvait rivaliser avec les chefs-lieux de canton situés au cœur de territoires d'élevage et offrant aux paysans, qui se déplaçaient en voiture à cheval, un trajet plus court. Sans doute, le dynamisme de ses foires a-t-il varié entre 1800 et 1914, comme le laissent supposer les échanges épistolaires avec la Préfecture. En voici quelques-uns :

Le 28 septembre 1806, le conseil municipal affirme la nécessité du maintien des foires : « *Celles du bourg (15 juin, 13 août, 9 décembre) et celles de Pont-Rousseau (21 mars, 1er mai, 26 juillet, 14 septembre) sont d'une absolue nécessité pour la cité de Nantes, pour l'approvisionnement en chevaux, vaches... mais encore pour le bien public des communes circonvoisines. Elles favorisent deux marchés de grains de toute espèce connus de tous les habitants de la Vendée qui arrivent le mercredi et le samedi* ».

Le 13 avril 1808, à la demande du Préfet, le maire dresse un bilan de 2 foires de l'année 1807 : « *Le 30 avril : 3 à 400 vaches venant et partant dans les communes voisines. Le 25 juillet : 1 000 à 1 100 chevaux et vaches venant du Morbihan et de Vendée et partant pour les Côtes-du-Nord et la Vendée* ». Il ajoute que « *l'origine de ces foires est si ancienne qu'elle demeure inconnue* ».

En 1849, l'état rempli par le maire ne donne pas de chiffres, mais indique une nouvelle foire, celle de Ragon qui a été autorisée par ordonnance du 7 avril 1837 : « *très importante pour les vaches* », précise le maire. Pour Pont-Rousseau, dont les autorisations ont été confirmées par le décret du 15 janvier 1809, celle du 30 avril reçoit « *chevaux et bestiaux* » et celle du 25 juillet est « *très importante pour les chevaux* ».

Le 16 février 1873, le conseil municipal se prononce sur la pétition de propriétaires, commerçants et marchands de bestiaux qui veulent 10 nouvelles foires le 3^e jeudi du mois, sauf février et juillet. Le conseil municipal : « *constatant qu'il y a un grand nombre de marchands de vaches et de chevaux à Rezé, que les 3 foires sont insuffisantes, que le voisinage de Nantes et le futur chemin de fer constituent des arguments favorables, considérant que le pacage qui sert de champ de foire à Pont-Rousseau est affermé et indisponible en avril, mai et juin, maintient la demande de foire pour le bourg le 2^e lundi de janvier, votée le 17 novembre 1872, sollicite 8 nouvelles foires le 3^e jeudi : à Ragon, en avril et mai ; au bourg : en juin et août ; à Pont-Rousseau : en septembre, octobre, novembre et décembre* ».

Ces souhaits ont dû être partiellement exaucés, mais à part les 3 foires habituelles relevées par l'Inspection vétérinaire en 1890, il semble bien que les autres ont dû être confidentielles au point que le conseil municipal demande le 23 juin 1907 la suppression de la foire du bourg du 2^e lundi de

janvier, et de 6 du 3^e jeudi. Ne resteraient que celles de juin au bourg et d'octobre à Pont-Rousseau. Un arrêté préfectoral du 19 novembre 1908 officialise la situation.

Nouveau point en 1912. Le maire signale au Préfet que les seules foires qui existent ont lieu les 25 février, 30 mars et 26 juillet ; « *les autres sont tombées en désuétude* », écrit-il.

Activité originale et marquante au cours du 19^e siècle, le commerce d'ânes et de mulets du Poitou, qui étaient acheminés à Pont-Rousseau pour être exportés outre-mer, n'est pas assimilé aux foires et n'est donc pas pris en compte par cette étude.

Signes d'une commune qui s'urbanise, 2 marchés d'approvisionnement ont été créés par délibération du conseil municipal du 6 mars 1903 : le samedi, rue Sadi-Carnot à Pont-Rousseau ; le vendredi, place de la Bascule à Trentemoult.

L'AGRICULTURE REZEENNE EN QUELQUES CHIFFRES

Le rapide panorama qui vient d'être fait sur les foires n'est pas inutile. Il aide à situer le contexte dans lequel vit l'agriculture avec ses circuits commerciaux, de base pourrait-on dire. Nulle mention n'est faite de l'artisanat rural : forgerons, maréchaux-ferrants, bourreliers, marchands de matériel ; ni des laiteries ou coopératives naissantes. Nous nous en tenons ici à des statistiques de production, exprimées en hectares, ou de cheptel, relevées en nombre de têtes.

Cultures en ha	Année 1892	Année 1904	Année 1913	Année 1929
surfaces agricoles	1380	1264	1215	1207
terres labourables	722	670	713	660
prairies naturelles	244	190	190	206
vigne	320	203	202	190
jardins : particuliers		18		52
jardins : maraîchers		44		43
froment	350	340		78
pommes de terre	120	103	103	218
choux	60	95	88	103
légumes de plein champ			37	96
Animaux	Année 1892	Année 1904	Année 1913	Année 1929
chevaux et juments	327	375	480	360
ânes	12	12	8	
vaches	545		375	280
porcs	325			

ANALYSES ET COMMENTAIRES

Surfaces agricoles et surfaces bâties

Deux observations s'imposent :

La première, c'est l'importance du territoire affecté à l'agriculture. Sachant que la superficie totale de la commune est de 1 543 ha, on constate qu'il y a 89 % d'espace rural en 1892 ; 78 % en 1929. L'évolution sera plus nette en 1936 où la « *surface non bâtie* » de Rezé tombe à 1 086 ha, soit 70 % du territoire.

La seconde, c'est un développement urbain qui peut apparaître quelque peu anarchique, mais qui s'avère finalement assez peu consommateur d'espace, car de la dernière décennie du 19^e siècle à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les modes de vie ont changé, les activités industrielles et commerciales nécessitent de plus grandes emprises foncières. En comparant les recensements de population, on s'aperçoit que, voiries comprises, en 1891, 7 431 habitants vivent sur 163 ha ; en 1926, ils sont 11 050 sur 336 ha. En 1936, les chiffres passeront à 13 499 habitants et à 457 ha.

Les surfaces cultivées

En 37 ans, les terres labourables – 722 ha en 1892 – diminuent de 62 ha seulement (- 8,6 %), les prairies naturelles – 244 ha en 1892 – de 38 ha (- 15,6 %) ; la vigne chute davantage (- 37,5 %) en perdant 130 ha sur les 320 de 1892. En revanche, la surface totale en jardins, de 40 ha en 1892 où la distinction n'est pas faite entre particuliers et maraîchers, double en atteignant 95 ha en 1929.

Les cultures

Les superficies consacrées au blé ne représentent plus en 1929 que le quart de ce qu'elles étaient en 1892. Les petites fermes familiales ne sont sans doute plus adaptées à une commercialisation significative des céréales. Entre les deux guerres, supposons-nous, car le document n'est pas daté, le comité départemental des céréales a recensé 83 producteurs à Rezé.

Le rendement à l'hectare étant de 20 quintaux, la quantité moyenne récoltée par exploitation est donc modeste. N'oublions pas que la paille est recherchée : c'est une raison non négligeable pour un agriculteur de semer du blé.

En revanche, les surfaces consacrées aux choux pour l'alimentation animale surtout et aux pommes de terre progressent notablement au cours de la période.

Apparaît en 1913 la rubrique « légumes de plein champ » dont les surfaces frôlent les 100 ha en 1929 : c'est une évolution à rapprocher de celle du maraîchage. En voici le détail pour cette année-là (en hectares) : ail : 0,5 ; artichauts : 2 ; asperges : 2 ; carottes : 10 ; échalotes : 0,5 ; poireaux : 1 ; pois en cosses : 53 ; haricots verts : 24 ; oignons : 2 ; tomates : 0,5 ; melons : 0,5 ; total : 96.

Ne nous attardons pas sur les fourrages dont la production est liée aux « animaux de ferme ». Les prés fauchés couvrent 153 ha en 1929. Les betteraves pour le bétail sont passées de 20 ha en 1892 à 80 en 1929. Le lin, symbole des tisserands de villages au milieu du 19^e siècle, disparaît : plus que 2 ha en 1892.

En arboriculture, le nombre de pommiers, à couteau et non pas à cidre, est de 3 000 en 1929, 2 880 quintaux de pommes sont vendus. La production des 3 500 poiriers, 1 800 cerisiers, 8 000 cassisiers est principalement destinée à la consommation familiale, même si une faible part, respectivement 600 quintaux, 120 et 55, est commercialisée.

Est assez surprenante, à nos yeux de consommateurs du 21^e siècle habitués à l'omniprésence de la matière plastique, l'importance de l'osier : 20 000 pieds sont recensés en 1929, couvrant une surface évaluée à 18 ha. Avec l'osier, on fabriquait des paniers ; on liait les

fagots de sarments et de multiples objets nécessaires à la vie quotidienne étaient réalisés durant les soirées d'hiver.

Les maraîchers

Embryonnaire en 1892, puisqu'il n'y a que 10 chefs d'exploitation de cultures « *potagères et florales* » et même s'il est mentionné que 250 personnes font de l'horticulture en exerçant une autre profession, le maraîchage va rapidement se développer. Il couvre 24 ha en 1913. Plus précis, le recensement de 1929 distingue clairement « *les jardins pour l'alimentation de la famille* » (52 ha), de ceux qui sont utilisés « *pour la vente de produits maraîchers* » (43 ha), de productions florales (2 ha) et de serres (2 ha). Malheureusement, le document de 1929 ne donne pas le détail des cultures qu'il aurait été intéressant de rapprocher des « *légumes de plein champ* ».

La profession est devenue suffisamment importante pour s'organiser en 2 syndicats concurrents ou, le second a-t-il succédé au premier ? On ne sait. « *Les Producteurs maraîchers de Pont-Rousseau* » comptent à leur création, le 27 octobre 1928, 22 adhérents dont 4 hors Rezé. Ils ont leur siège chez leur président à la Verrerie. Près de 8 ans plus tard, « *L'Union des maraîchers de Pont-Rousseau* » voit le jour le 15 mars 1936 et est présidée par l'un d'eux établi aux Naudières.

Il est intéressant de relever dans un document non daté, mais vraisemblablement rédigé entre les deux guerres, le nom et l'adresse des maraîchers. Sur les 33,5 ne sont pas localisables faute d'indication de lieux-dits ou de rues ; les 28 autres se répartissent ainsi en fonction des quartiers actuels : Blordière, 14 ; Houssais, 6 ; Pont-Rousseau, 4 ; Ragon, 3 ; le bourg, 1. On voit bien que la Blordière et la Houssais constituent un maillon de la ceinture maraîchère de Nantes.

Les agriculteurs de Rezé à la fin du 19^e siècle

En 1892, 398 exploitations ont moins d'un hectare. On ne peut imaginer qu'elles peuvent faire vivre une famille. Sont inclus dans ce nombre les 250 non agriculteurs qui pratiquent une double activité dont l'horticulture ; ce n'est pas écrit mais c'est plausible. Le reste concerne sans doute des personnes, telles que conjoint ou ascendant, vivant au foyer, qui ont gardé le statut d'agriculteur. Il y a 162 exploitations : d'entre 1 et 5 ha, 22 de 5 à 10 ; 18 de 10 à 20 et 1 de plus de 20 ha.

Elles sont exploitées :

- par le propriétaire : 403
- par le fermier avec bail : 79
- par location verbale : 119

On peut souligner aussi la présence de « *domestiques agricoles* » : 2 laboureurs et 2 bouviers, 23 domestiques (hommes, comme le laisse supposer la ligne suivante) dont 8 de moins de 16 ans, 15 femmes « *servantes de ferme* ».

Outillage : 70 charrues et 40 houes charrettes et véhicules (hippomobiles, rappelons-le).

HUARD, FRÈRES, Constructeurs-Mécaniciens, GRATELIERVILLE 7

Brabant double

AVEC VERSOIRS À CLAIRES-VOIE
(Appelés aussi Versoirs à grilles ou ajourés)



Ces versoirs se composent de palettes laissant entre elles un jour égal à leur largeur. Cette disposition offre moins de surface frontale que les versoirs pleins, donc, moins d'adhérence, et en conséquence, moins de tirage.

Cette charrue fait un travail parfait en tout terrain, mais elle donne des résultats surprenants dans les terres fortes, là où aucune autre charrue ne pourrait fonctionner convenablement.

La disposition des versoirs à claire-voie donne une augmentation sur les charrues précédentes, savoir

■ ■ francs pour les Brabants n° 2 et au-dessous.
■ ■ — — — — — n° 3 et 4.

Toutes les pièces composant nos Charrues sortent de nos Ateliers. Elles peuvent soutenir le contrôle le plus rigoureux, comme fini de travail et solide. Aussi, nos Brabants sont appréciés et préférés de la culture.

D'une manière générale, nos prix sont très modiques, mais si pour quelques instruments ils semblent élevés à première vue, nous garantissons que cette augmentation est justifiée par la qualité des matières, et les soins apportés au travail.

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS DE MACHINES AGRICOLES

PULVÉRISATEUR LE CHÉMÈRE

MODELE POUR BLE



MODELE POUR BLE ET VIGNE



J. Legeay

Le Meilleur Le Plus Solide Le Plus Pratique

Publicité dans l'Echo de Paimboeuf – 20 décembre 1925

L'une des premières charrues entièrement en acier, mise au point en 1900

Amendements

Sont utilisés : les « engrais de ville » : boues et immondices (2.000 qx) ; poudrette, nom des matières fécales desséchées et réduites en poudre (500 qx) ; d'autres engrais comme le guano (300 qx), le noir animal (250 qx), les phosphates de chaux et superphosphates (425 qx).

L'agriculture de 1929

Contrairement au recensement de 1892, celui de 1929 ne consacre pas de chapitre à « l'économie rurale ». On se contentera, comme pour les maraîchers, de la liste nominative des agriculteurs, établie entre les deux-guerres, pour avoir une idée de l'agriculture à Rezé à cette époque. Elle comporte 164 noms.

Les animaux de ferme

Honneur au cheval. Pour ne pas abuser des chiffres, on englobera ici chevaux et juments : un nombre assez constant au début et à la fin de la période. Mais, s'il y en a 327 en 1892, 226 sont employés dans le commerce et l'industrie en 1929 sur un effectif de 360. Une question demeure : tous les chevaux de 1892 étaient-ils employés à l'agriculture ? Rien n'est moins sûr.

A noter qu'il n'y a plus que 124 chevaux en 1916 : conséquence de la guerre, où, en moyenne en France, le quart des chevaux a été réquisitionné et de la montée des cours qui a favorisé la vente. La douzaine d'ânes de 1892 a disparu en 1929 ; les bœufs de travail, 14 en 1892, sont encore 6 en 1929.

L'élevage bovin va en diminuant : 545 vaches dont 480 laitières en 1892 ; 280 laitières en 1929. Cette année-là, il n'y en a plus à l'engraissement. Remarquons l'augmentation du rendement : une vache donne 1 800 litres de lait par an en 1892, 3 600 en 1929. Selon les résultats de 1929 récapitulés au niveau départemental, le cheptel du pays de Retz, dont fait partie le canton de Bouaye, incluant à l'époque la totalité de la commune de Rezé, comprend un tiers des vaches nantaises. Un mot sur cette race élevée pour sa force de travail, sa viande et son lait.



Vaches nantaises

Ayant une croissance lente, se montrant docile et résistante, la vache nantaise est adaptée aux milieux humides et pauvres. Elle a failli disparaître complètement, vaincue par la spécialisation laitière des années soixante. A Rezé, on devait donc trouver beaucoup de veaux de cette espèce sur les 1 530 abattus pour la boucherie en 1892. Les porcs, au nombre de 325 en 1892, dont 170 tués pour la consommation, disparaissent curieusement des statistiques dès 1904. Les chèvres demeurent rares : 20 au maximum aux différentes étapes de la période étudiée.

La basse-cour

Elle demeure à usage familial. En 1892, 2 000 poules sur 2 500 ont été consommées dans l'année ; 300 oies sur 2 500 ont subi le même sort ainsi que 500 lapins sur 1 098 (pourquoi ce dernier chiffre est-il aussi précis ?).

En 1929, il n'y a pratiquement plus d'oies, 12, mais 6 000 poules et 6 500 lapins. Il semble bien qu'il n'y ait pas d'élevage industriel à Rezé à cette époque. Osons donc cette hypothèse : au recensement de population de 1926, il y a 3 490 ménages. Imaginons une basse-cour familiale de 12 ou 13 poules et lapins, en tout. Peut-on en déduire que 1 000 ménages, soit 1 sur 3,5 élèveraient ces animaux ? C'est très révélateur d'un mode de vie aujourd'hui oublié : le potager avec les arbres fruitiers, les œufs, la chair des poulets et des lapins, permettaient de se nourrir à bon marché, un certain nombre de jours dans l'année.

L'enquête du Génie Rural de 1936

Paradoxalement, cette enquête ne porte pas sur la partie agricole de Rezé mais sur les services urbains. La population de Rezé en 1936, rappelons-le, est de 13 499 habitants. 9 284 vivent dans la partie agglomérée. Le nombre de maisons est de 3 259, celui des « foyers », l'INSEE parle aujourd'hui de ménages, 4 199.

Le réseau d'eau potable couvre à priori l'ensemble de la commune, la réponse au questionnaire ne mentionnant pas de zones non desservies. On compte 4 350 abonnés à

l'éclairage électrique, non seulement chez les particuliers, même si certains peuvent avoir deux compteurs, mais aussi sans doute chez les commerçants, artisans ou industriels. Il y a 3 051 abonnés au gaz de ville.

Si ce degré d'équipement peut paraître satisfaisant pour l'époque, on notera par contre que l'évacuation des eaux usées se fait par écoulement direct sur la voie publique, que les matières usées et ordures ménagères sont transportées par bennes hippomobiles à un dépôt. Il s'agit de celui de la Malnoue, établi alors à droite en direction des Sorinières, comme l'indique le plan de la commune de 1934.

D'aucuns s'étonneront de ne pas avoir lu de données sur la viticulture. Mais l'administration la distingue de l'agriculture traditionnelle ; ce ne sont donc pas les mêmes sources d'archives dans lesquelles il faut puiser. On trouvera curieux aujourd'hui que, pratiquement tous les ans de 1902 à 1938, à l'exception de la période 1914-18, le maire, assisté d'une commission communale, ait eu à remplir un imprimé de plusieurs pages, intitulé : « *Statistique agricole annuelle et Plan départemental de ravitaillement à la demande des ministères de l'Agriculture et de la Guerre* ». L'Etat ne voyait pas l'agriculture comme une force économique, mais seulement comme un moyen d'assurer la subsistance de la population. Ces documents sont moins complets que les deux grands recensements qui ont été utilisés dans cette étude.

Sans mettre en doute l'application et la sincérité des membres de la commission, on peut se demander s'ils avaient tous les éléments pour effectuer des comptages précis de telle ou telle surface cultivée, d'un cheptel donné, d'un poulailler. C'est pour cela que nous avons mis en parallèle les données brutes et les évolutions constatées sur 40 ans, car le plus important peut être la tendance, et parfois, échafaudé des hypothèses avec prudence. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, Rezé, première ville de la banlieue nantaise en nombre d'habitants, au caractère populaire et ouvrier affirmé, gardait encore une ruralité bien vivante.

Sources

Archives Départementales

7 M 83 Inspection vétérinaire, 8 M 231 foires de Rezé

A. Chaquin, *Monographie agricole du département de la Loire-Inférieure, in-4° 2362 (synthèse départementale du recensement de 1929)*

Archives Municipales de Rezé

3 F 1, 3 F 2, 3 F 3, 3 F 4, 3 F 6, 3 F 7, 3 F 8

4 F 2

5 F 1

7 F 6, 7 F 7

Remerciements à Jean-Yves Nicolas, ancien contrôleur à la Direction des Services Vétérinaires de la Loire-Atlantique, pour sa relecture attentive.

2 - Quand Pont-Rousseau faisait sécession

Par Yann Vince



La Sèvre à Pont-Rousseau

Période charnière de notre histoire, le 19^e siècle correspond à une époque de transformations importantes. Il est indéniable que l'essor industriel et commercial que connut la région nantaise eut des répercussions pour notre ville. Sa situation géographique, son passé, sa composition sociale au début du siècle dernier, constituent un cadre à ne pas perdre de vue si l'on veut comprendre ces transformations.

Si Rezé à cette époque est encore un composite de villages, deux quartiers connaissent un début de développement urbain : Trentemoult et Pont-Rousseau. Leur situation, l'un sur la Loire, l'autre aux portes de Nantes, n'y est pas étrangère.

Alors que Trentemoult arrive à l'apogée de son activité essentiellement maritime et fluviale et développe ses chantiers navals, Pont-Rousseau est, pendant la Restauration, en pleine reconstruction. Peu à peu, près des artisans et des négociants, s'installent les premières fabriques : de chapeaux vernis, de vérins, de chandelles, fonderie de cloches de bronze par l'industriel nantais Voruz à la Galottière, etc...

L'ancienne levée de onze arches qui succédait au pont Rousseau avant la Révolution voit s'édifier des constructions neuves dont nombre de cabarets. Une population nouvelle s'y installe.

Car si la Sèvre constitue une limite naturelle, l'octroi de Nantes n'incite pas à s'installer dans la grande ville où la vie est plus chère. Cette renaissance du quartier invite et même oblige la commune à entreprendre des travaux importants dans les années 1830 et 1840, particulièrement

des travaux de voirie pour les besoins du commerce. En 1839, le pont sur la Sèvre est reconstruit à la place de l'ouvrage déjà ancien, en bois. Le pont de Pirmil lui-même est réédifié et la rue Dos d'Ane se trouve élargie.

Parallèlement, les moyens de communication se développent : en 1841, un omnibus à 6 roues (hexacycle) assure la liaison Place Royale-Pont-Rousseau. Enfin en 1842, s'achève la construction de l'église Saint-Paul (sauf le clocher qui sera édifié postérieurement) entre le cœur de Pont-Rousseau et les Trois-Moulins. Cet édifice constituera bientôt le centre d'une agglomération.

Au milieu du 19^e siècle, on peut dire que Pont-Rousseau est devenu le carrefour commercial du Sud-Loire. Son commerce de céréales, ses nombreux entrepôts de « *noir animal* », son trafic de mulets (élevages poitevins à destination de tout l'Ouest et jusqu'en outre-mer), lui confèrent une réputation nationale, voire internationale.



Carrefour de Pont-Rousseau

Nantes, en plein développement industriel et portuaire ne tarde pas à jeter les yeux sur ce faubourg (d'ailleurs ce souci expansionniste vise déjà la commune de Chantenay).

Conscient de cette évolution, le conseil municipal de Rezé, dès 1836, écrivait :

« ...Pont-Rousseau ne cesse de prendre de l'accroissement, il est devenu par sa situation le siège d'un commerce fort étendu et le chef-lieu d'un arrondissement électoral, d'un bureau d'enregistrement et de trois perceptions ; chaque année, il se tient plusieurs foires et toutes les affaires de l'arrondissement tendent à s'y centraliser ; les routes stratégiques contribueront encore

à donner à la localité une importance qui s'apprécie de plus en plus, car bientôt ce ne sera plus qu'une rue de Nantes jusqu'au hameau des Trois-Moulins, enfin les propriétés y ont acquis une augmentation de valeur inconnue jusqu'alors... ».

Si le quartier s'étend vers le Sud, il trouve bientôt sa limite à l'Est reculée à la Morinière où s'installe en 1837 une savonnerie à l'huile de palme qui ne vise rien moins qu'à rivaliser avec Marseille. Première industrie à vapeur conséquente, elle n'eut pas la destinée escomptée et fit place dès 1848 à la tannerie- corroierie de l'industriel Suser, lequel avec ses deux unités de l'île de Versailles et de la Morinière ne compteront pas moins de mille ouvriers vers 1870.

Ce fonctionnement commercial autonome fait alors de Pont-Rousseau le pendant, à l'Est du vieux bourg de Rezé, du florissant Trentemoult. De cette relative autonomie allait bientôt naître l'idée d'une autre celle du territoire.

C'est ainsi qu'au printemps 1861 une pétition circule dans le vaste quartier de 4 000 habitants et recueille les signatures de 452 d'entre eux pour demander la séparation de la commune de Rezé.

Dès lors et comme le prévoit la loi, le préfet nomme par arrêté du 22 juin 1861, un commissaire chargé de procéder à l'enquête sur le projet en la personne du juge de paix Benoît Chupiet. Durant quinze jours, en août, celui-ci recueille l'avis des partisans et des opposants au projet.

Parmi les principaux partisans bientôt appelés « séparatistes », nous noterons François Janeau, marchand de bois à la Galotière et les frères Champenois, Ludovic le marchand de fer et Pitre l'armateur.

Au chapitre des griefs faits à la municipalité, ils soulignent une inégalité de répartition des deniers communaux entre les deux sections et voient dans les projets de travaux envisagés à Trentemoult, une manœuvre pour attirer le commerce de grains de ce côté. A l'idée de payer ces travaux, industriels et négociants roussipontains se révoltent. Certains n'hésitent pas à dire qu'il existe un climat d'antipathie entre les deux sections rivales, climat dû aux divergences d'intérêt et d'opinion.

L'une des « têtes » du mouvement séparatiste, le jeune armateur de 28 ans Pitre Champenois, affirme que la séparation :

« donnerait satisfaction à cet amour propre si légitime qui anime Pont-Rousseau. Depuis une vingtaine d'années, depuis l'érection de son église, ce point a acquis une importance considérable ; il est l'entrepôt des céréales d'une partie majeure de la France ; c'est comme on le dit communément, le grenier de l'Angleterre ; la réputation de son commerce de céréales s'est répandue jusqu'au-delà des mers ; les colonies françaises en ont entendu parler et souvent des commandes sont faites de ces pays lointains. L'épicerie y joue un rôle considérable ; un commerce de noir animal guano est après Nantes le plus considérable de la Loire Inférieure... Lui qui aspire à se dire une petite ville, ne serait même pas un centre communal !!! Tandis que des petites succursales de 1 000 à 1 200 âmes y ont été élevées dans notre département depuis quelques années ».

Il est manifeste que pour ces négociants, armateurs voire industriels, le fait de peser sur l'activité économique de façon importante les amène à souhaiter présider à leur propre destinée. Pour eux, le pouvoir communal doit correspondre davantage à leurs intérêts financiers.

Pourtant, leurs arguments ne manquent pas, essayant de se faire les porte-paroles de la population locale, notamment en insistant sur l'éloignement du chef-lieu communal actuel et de la mairie pour les démarches administratives.

Le curé de la paroisse Saint-Paul n'hésite pas à se joindre au concert en affirmant que la volonté de l'ancien maire décédé, l'armateur Pierre Giraud, était après la séparation spirituelle (création de la paroisse en 1841) de réaliser la séparation temporelle. Pierre Giraud fut emporté par la maladie en 1844.



Les « *séparatistes* » semblent donc avoir le « *vent en poupe* » et leur démarche apparaît optimiste. Ils se heurtent pourtant à des opposants résolus sur leur territoire bientôt qualifiés de « *conservateurs* ».

L'un de leurs porte-paroles lors de l'enquête est le très anticlérical juge Georges Demangeat, propriétaire des Naudières. Dans son argumentation, nous relevons le non-négligeable aspect économique de l'éventuelle séparation de Rezé en deux communes distinctes. Il note ainsi que la charge des frais d'administration serait trop forte pour une commune exigüe. De plus, la construction en cours d'une mairie au bourg de Rezé (à l'emplacement de l'actuelle place J. B. Daviais) est payée en partie par les habitants de Pont-Rousseau qui, si la séparation se faisait, n'en auraient pas l'usage. Evoquant enfin le fait que l'actuelle commune de Rezé est bien plus petite en superficie que ses voisines, Bouguenais ou Vertou, il insiste sur le danger d'absorption par Nantes :

« Les partisans de la division reprochent à la commune actuelle d'avoir son chef-lieu placé trop loin de Pont-Rousseau et non pas au centre mais bien à l'une des extrémités. Ils ne font pas attention que c'est justement cette position du Bourg qui a empêché la commune d'être absorbée par Nantes. Très certainement, si le chef-lieu eut été à Pont-Rousseau, Rezé eut le sort de Saint-Donatien et serait aujourd'hui partie de Nantes. »

Eh bien ce qui ne s'est pas fait parce que le chef-lieu était loin de Nantes se fera probablement si l'on érige une commune dont le chef-lieu touchera Nantes et qui sera d'une absorption d'autant plus facile qu'elle sera plus petite ... ».

Mais cet argument pourtant clairvoyant trouve un détracteur en la personne de Mauloin, propriétaire à la Chaussée qui déclare notamment : « *A la crainte d'annexion, il suffit de dire pour en repousser l'effet que Nantes n'a besoin d'aucun appoint pour augmenter sa population et en faire une ville de première classe ; depuis deux ans, Nantes jouit de cet avantage, de plus son octroi ne gagnerait rien à l'adjonction de Pont-Rousseau, la rivière de Sèvre étant une barrière naturelle excellente, la ville de Nantes n'en pourrait établir une meilleure et plus facile à garder et moins coûteuse... ».*

Ce dernier conclura en affirmant que s'opposer à la séparation c'est faire obstacle à son agrandissement, à sa prospérité.

Il semble donc que les choses sont dites lorsque le 20 octobre 1861, a lieu, sur arrêté préfectoral, l'élection d'une commission syndicale chargée d'étudier les arguments des uns et des autres. Sur les 1 072 électeurs convoqués à l'école commune de Saint-Paul, 618 votent et élisent très majoritairement (439 voix en moyenne) 5 défenseurs du projet séparatiste : Mauloin, Chupiet le juge de paix, le boulanger Rebondin, Ludovic Champenois et J.B. Belineau propriétaire à la Morinière.

La commission syndicale ainsi formée porte Benoît Chupiet à sa présidence. Celui-ci a la réputation d'un honnête homme. Afin de statuer en connaissance de cause, il n'hésite pas à demander au maire, l'homme de loi Philémon Chenantais, tous les documents permettant d'envisager concrètement les conséquences d'une séparation. C'est ainsi que le 9 février suivant, le maire lui remet les budgets et comptes de la commune des 3 années précédentes.

Dès lors, il semble que les choses n'évoluent plus en faveur des partisans de la séparation. Et, lorsque le conseil municipal se réunit le 1^{er} juin en présence des contribuables les plus imposés de la commune (comme le veut à l'époque la loi) ils n'affichent probablement plus le même optimisme.

Délibérant sur la base du rapport de la commission syndicale, le conseil municipal rejette les arguments « *erronés et dénués de tout fondement* » développés par les « *séparatistes* » au cours du projet (amour propre, rivalité) pour ne discuter que des questions essentielles soulevées : les ressources des deux communes, leur possibilité d'en créer de nouvelles et les problèmes de communication.

Sur les 35 présents (22 conseillers et 13 des plus imposés) dont 23 sont de la section de Pont-Rousseau, à la majorité de 27 voix contre 8, les conseillers se prononcent contre le projet en raison du peu de justification de la séparation.

Ce vote mettant fin à la première tentative séparatiste traduit aussi l'indifférence, ou du moins l'absence de résolution des habitants de Pont-Rousseau à soutenir le projet d'érection en commune de leur bourg.

De plus, il semble bien que nombre de ceux qui avaient souscrit au projet à l'origine aient renoncé à continuer de le soutenir devant l'argumentation peu convaincante des « *séparatistes* » acharnés.

Certains iront même jusqu'à affirmer que le projet n'était conduit que par quelques meneurs plus soucieux de leurs intérêts et de leurs ambitions propres que d'assurer le bien-être de leurs concitoyens. C'est du moins l'avis de « *l'anti-séparatiste* » Frédéric Guichard qui devait s'exprimer lorsque le projet fut réexaminé en 1869.

A cette époque en effet, les « *séparatistes* » de 1861 firent une nouvelle tentative.

Le 18 mai 1869, le Préfet nommait un nouveau commissaire-enquêteur. Cette fois, il s'agit de l'ancien maire Chenantais devenu juge de paix. Il faut croire que les partisans de la séparation de Pont-Rousseau mobilisèrent encore moins de monde autour d'eux qu'en 1861 puisque lors de l'élection de la commission syndicale, ce sont 5 « *conservateurs* » hostiles au projet qui sont proclamés élus : Julien Albert, Naud- Cormier, Francis Peltier, Philippe Potier et Antoine Rabreau.

Champenois, Rebondin et Mauloin qui soutenaient à nouveau le projet (cette fois avec Hayère et Richard, Chupiet et Belineau s'étant retirés) virent ainsi leurs chances diminuer considérablement.

A la lecture des motifs allégués par les adhérents au projet on retrouve les arguments de 1861 :

- possibilité territoriale d'une séparation
- diversité des intérêts des habitants des deux sections
- éloignement du chef-lieu communal
- ressources ordinaires suffisantes.

Les opposants auront peu de mal à battre en brèche cette argumentation aussi facilement qu'en 1861.

En outre, ils ne manquent pas de souligner que Pont-Rousseau n'a plus l'importance commerciale qu'on pouvait lui reconnaître huit ans auparavant. Donnant son avis lors de l'enquête, Frédéric Guichard souligne :

« ...depuis l'exécution du chemin de fer de Napoléon-Vendée par Clisson, Pont-Rousseau est tombé dans un état de prostration profondément triste, son marché de grains n'est plus que nominatif, son commerce d'engrais sinon presque anéanti, considérablement amoindri, son commerce d'épicerie réduit à la consommation d'un faible rayon, la valeur locative fortement réduite... et tout ceci n'est point une exagération ; la justification s'en trouve dans l'émigration à Nantes de plusieurs grands industriels et commerçants parmi lesquels se trouvent de zélés séparatistes, et aussi dans la diminution que tous les propriétaires de Pont-Rousseau ont dû faire à leurs locataires depuis quelques années ».

Il est de fait que l'arrivée du chemin de fer de la Vendée eut pour conséquence de détourner de Pont-Rousseau l'important trafic qui reliait le Sud-Loire à Nantes. Du même coup, Rezé n'avait aucun intérêt à voir ses deux quartiers de Trentemoult et de Pont-Rousseau se livrer à des rivalités néfastes. A cet égard, le même Frédéric Guichard ne manque pas de préciser :



Gare de Pont-Rousseau vers 1900

« Où donc existe la rivalité des intérêts entre une population essentiellement maritime et une population commerçante ? Les produits de celle-ci ne sont-ils pas exportés par les navires de celle-là ? Ne reçoit-elle pas sa part des importations comme elle fournit sa part dans les exportations ? Les constructeurs de navires de Trentemoult n'ont-ils pas pendant longtemps et encore aujourd'hui pris leur bois de construction dans les chantiers de Pont-Rousseau ? Les négociants en charbon, en fer, etc... de Pont-Rousseau n'affrètent-ils pas les navires de Trentemoult pour leurs approvisionnements ?

Si Pont-Rousseau a tiré sa prospérité passée, son importance, de sa position à la jonction des routes de Bordeaux et de Paimbœuf, pourquoi Trentemoult ne tirerait-il pas sa prospérité future et l'importance qu'il est appelé à avoir de sa magnifique position sur la Loire, à l'entrée du Port de Nantes ? ».

Il poursuit son argumentation en insistant sur la *«connexité des intérêts des deux sections et sur la nécessité de maintenir à la commune une unité qui permet plus facilement de faire face aux transformations naissantes ».*

Mais les « séparatistes » ne baissent pas les bras et, concernant le développement économique de Pont-Rousseau, insistent sur la prochaine ligne de chemin de fer de la rive gauche de la Loire. « *Le Phare* » de l'époque s'en fait l'écho (10 septembre 1869) :

« On se rend plus facilement compte, en effet, de l'importance future de Pont-Rousseau, en quelque sorte tête de ligne de chemin de fer de la rive gauche avec gares de terre et fluviale, situation rendue plus importante encore par la jonction avec le chemin de fer de la Vendée, traversant la Sèvre avant Vertou ».

Mais très vite, le journal de l'anticléricale Mangin revient sur son soutien au projet puisque le lendemain nous y trouvons :

« Certes, s'il n'y avait dans le mouvement qui se produit qu'une conspiration cléricale au petit pied, si les avantages dont, les « séparatistes » parlent devaient ne tourner qu'au bénéfice d'une coterie religieuse, nous serions les premiers à dire aux habitants de Pont-Rousseau : ne changez rien à l'état actuel ».

Le projet décidément attaqué de toutes parts était voué à l'échec. Donnant son sentiment en juillet 1870, le commissaire enquêteur Chenantais « *a la conviction qu'en demandant le rejet du projet et le maintien des choses actuel, d'agir dans l'intérêt du pays* ». De plus, il fait la démonstration de l'indifférence des habitants de Pont-Rousseau puisque lors de l'élection de la commission syndicale, seuls 330 électeurs sur 1 194 inscrits sur la liste électorale ont voté pour les « séparatistes ».

Ce n'est que 3 ans plus tard, le 20 juillet 1873 que le projet est définitivement enterré après avoir été suspendu lors des événements de 1870, P. Chenantais constatant :

« que son analyse sur le déclin commercial et industriel de Pont-Rousseau s'est trouvée confirmée et que le nombre des séparatistes a considérablement diminué ».

Faute de justifications suffisantes et apparemment faute de combattants, Pont-Rousseau restait ainsi dans le giron rezéen.

En fait, il apparaît que ce projet séparatiste reste lié à une époque, à un contexte de développement commercial.

L'industrialisation ne fut pas à cette époque celle que l'on envisageait et l'arrivée du chemin de fer avait modifié bien des données économiques.

Par contre, le développement du port de Nantes eut pour conséquence une stratégie expansionniste dont nous avons vu que les Rezéens étaient conscients. Trente-cinq ans plus tard, ils s'apercevront que leur unité communale leur permettra de résister au projet annexionniste.

« Quand Pont-Rousseau faisait sécession » appartenait alors au passé.



En arrière-plan, le pont de la Contrition (chemin de fer)

3 - La première tentative d'annexion à Nantes de la commune de Rezé en 1905

Par Isidore Impinna

Introduction

Rezé et Nantes appartiennent à la même communauté urbaine depuis 2001. Gilles Retière, maire de Rezé jusqu'en mars 2014, en était le président et avait pour adjoint, Yann Vince qui a rédigé l'article précédent.

L'union des deux villes nous semble tellement évidente que lorsque la plupart des Rezéens évoquent le centre-ville, il s'agit de celui de Nantes, bien entendu !

Pourtant ce mariage « *sous contrat* » au sein de la communauté urbaine ne s'est pas fait sans problèmes. Les tentatives d'union très houleuses au siècle dernier furent rejetées par deux fois par les Rezéens et le Conseil d'Etat.

Nantes a montré beaucoup d'empressement et une très grande persévérance dans ces tentatives d'annexion tandis que Rezé, a su avec une très grande fermeté, sauvegarder son indépendance...

Nous avons essayé dans cet article, d'une part, de déterminer les raisons d'une telle insistance des Nantais en analysant le contexte économique et politique des deux communes et, d'autre part, de vivre le déroulement de ces tentatives d'annexion, leurs enjeux et les raisons de leurs échecs à travers les rapports des commissions, des délibérations des conseils municipaux et des pétitions.

Ainsi en 1904, Nantes a voulu ajouter à son territoire trois communes : Chantenay, Doulon et Rezé ; les deux premières devinrent nantaises en 1908 et Rezé, restée indépendante, continuera à être courtisée durant les années qui suivirent.

Bien que l'annexion de Chantenay ait marqué profondément l'histoire de cette dernière et celle de Nantes, nous avons voulu limiter l'étude des dossiers conservés aux archives municipales de Rezé et de Nantes, à la seule commune de Rezé.

A côté des conflits intercommunaux, nous avons découvert des conflits d'intérêts internes à Rezé. L'article de Yann Vince, paru dans notre bulletin sur la tentative de sécession de Pont-Rousseau, montre déjà les divergences d'intérêt de Trentemoult, de Pont-Rousseau et du reste de la commune. Ces divisions ressortent d'une manière éclatante dans le rapport d'enquête mandaté par le préfet en juillet 1904.

Notre étude montre aussi les profondes mutations économiques que connaît notre commune : la prospérité de Pont-Rousseau et de Trentemoult au milieu du 19^e semble bien

révolue en ce début du 20^e. Ainsi, il nous paraît indispensable de rappeler succinctement le contexte économique et politique de Nantes et de Rezé.

Durant le 19^e siècle, Nantes compense le déclin de son commerce maritime par le développement industriel. Des centaines d'usines produisent des textiles, des conserves, des biscuits, du sucre raffiné, des huiles, du savon, des produits chimiques et en particulier des engrais... Les industries métallurgiques et navales connaissent un grand essor ; la construction des vapeurs remplace celle des voiliers.

Ces industries sont pour beaucoup directement liées au commerce maritime. Nantes importe toutes les matières premières nécessaires à ses usines : charbon, bois, sucre et phosphate venus d'Afrique et d'Amérique. Les activités portuaires connaissent alors un nouveau souffle mais elles sont limitées car les navires ne peuvent pas remonter l'estuaire ensablé.

On décide alors de creuser le canal maritime de la Basse-Loire. Ce canal, ouvert en 1892, va aussi connaître très vite ses limites : les cargos de plus en plus grands ne pourront plus l'emprunter quelques années plus tard. En 1908, le trafic sur la Loire, dont le chenal a été creusé, dépasse celui du canal de la Martinière en nombre de navires et en tonnage.



Port de Nantes. Au premier plan, les chantiers navals.

Le renouveau du commerce maritime nantais et le creusement d'un profond chenal poussent la chambre de commerce et les élus nantais, très souvent des industriels, à agrandir le port de Nantes. Ils envisagent de creuser plus profondément le vieux port, de créer des quais sur la rive gauche du bras de Pirmil (une longueur de quai aussi importante que celle de Marseille !) et de contrôler les nouvelles zones portuaires en annexant les territoires des communes voisines de la Loire.

Nantes, par les annexions envisagées, augmenterait sa superficie qui dépasserait celle de Paris, disait-on à l'époque ; elle espère ainsi attirer de nouvelles industries et s'enrichir davantage.

A l'ère de l'industrialisation, la puissance économique d'un pays ou d'une ville se mesure au nombre de ses usines et à l'espace offert. Elle se mesure aussi au nombre de ses habitants et avec plus de 168 000 habitants, Nantes deviendrait *la capitale incontestable de la Bretagne et de l'Ouest*.

La ville est dirigée par Paul-Emile Sarradin, maire depuis 1899. Dirigeant d'une grande entreprise de produits cosmétiques, il devient journaliste et participe à la fondation d'un journal républicain modéré, le Progrès de Loire-Inférieure. Sa municipalité est en conflit avec celle de Chantenay dirigée par Paul Grimaud, radical allié aux socialistes, depuis la première tentative d'annexion en 1900.

Rezé est constituée à la même époque d'un ensemble de villages. La terre est très divisée et appartient à de petits cultivateurs. La commune n'a qu'une seule grande usine de textile ; les ouvriers sont souvent des semi-ruraux et travaillent leurs petits lopins de terre. Cinq cents d'entre eux vont travailler à Nantes. La population s'est accrue, surtout avec l'apport de 150 à 200 employés de chemin de fer qui ont choisi de s'installer dans la commune. Deux secteurs sont urbanisés : Pont-Rousseau et Trentemoult.



Pont-Rousseau, porte sud de Nantes, devient durant la première partie du 19^e siècle un quartier industriel et commercial qui intéresse la ville de Nantes.

Cependant, depuis l'arrivée du chemin de fer, les activités commerciales régressent.

Trentemoult et les îles, après avoir connu une activité maritime et fluviale importante et abrité de nombreux chantiers navals, connaissent la crise et espèrent retrouver la prospérité en se rapprochant de Nantes.



La municipalité est dirigée par Ernest Sauvestre, un radical républicain. Le Parti radical est le premier parti politique fondé en France en 1901. Républicains, attachés à la propriété privée et à la laïcité, les Radicaux occupent une position centrale et prédominante sur l'échiquier politique durant la « Belle Epoque ».

Dans une étude portant sur le même thème, Yann Vince évoque le contexte politique et les enjeux des annexions :

« Le fait est que la municipalité nantaise fort liée aux intérêts financiers des industriels ne voit pas d'un très bon œil se multiplier à ses portes des municipalités radicales. C'est le cas de Chantenay où une municipalité ouvrière est élue en 1900 ; c'est aussi le cas à Rezé où une tradition républicaine et radicale existe depuis fort longtemps. Les prises de position laïques et républicaines des municipalités qui se succèdent depuis le Second Empire, particulièrement celle de Lancelot (maire qualifié de « Rouge » par les rapports de police), de Grignon-Dumoulin, franc-maçon connu, ou encore de la municipalité conduite par Ernest Sauvestre depuis 1896 ne cessent d'inquiéter les Nantais.

Alors même que le projet d'annexion est en cours, en 1906, un rapport de police rappelle que Sauvestre, ses deux adjoints Douillard et Gautret ainsi que la majorité du conseil sont radicaux-socialistes ».



Ernest Sauvestre



Paul-Emile Sarradin

Dans son « nouveau » mémoire contre l'annexion, maître Mornard (avocat choisi par les trois communes pour défendre leurs intérêts) porte une accusation contre la municipalité nantaise confirmant la thèse de Yann Vince :

« Le projet n'est en réalité motivé que par des raisons d'ordre politique qu'on n'ose exprimer, ce qui démontre péremptoirement l'illégitimité... Ces raisons politiques n'ont d'ailleurs pu arrêter l'attention de certains esprits qu'à raison d'une insuffisante documentation... ».

La réponse de la municipalité nantaise est sans surprise :

« Sur cette affirmation, non sans constater pourtant que la population des communes suburbaines ne montre aucune hostilité au projet, malgré les efforts d'un très petit nombre de politiciens. Ce sont des raisons économiques seules qui ont fait agir la chambre de commerce et la Municipalité... ».

1 - En 1904, Nantes projette d'annexer Chantenay, Doulon et Rezé

Après les élections municipales de mai 1904, le nouveau conseil municipal de Nantes dirigé par M. Sarradin, se préoccupe très vite de l'avenir de la cité et de la prospérité de son commerce et de son industrie. Il estime que le développement industriel et commercial nantais et a posteriori des agglomérations suburbaines de Chantenay, Doulon et Rezé, passe par leur annexion à Nantes.

Nantes n'en est pas à son premier essai en ce qui concerne l'annexion de Chantenay. En 1900, à Chantenay, le quartier Saint-Martin demande d'être érigé en commune distincte mais reçoit un avis défavorable du Conseil d'Etat qui préfère la fusion de toute la commune avec celle de Nantes plutôt que son éclatement.

En 1901, la chambre de commerce et le conseil municipal de Nantes se disent favorables à cette nouvelle proposition. L'année suivante, le ministère de l'Intérieur refuse et dit n'être favorable qu'à l'annexion d'une seule partie de la commune, proche de la Loire.

Après deux ans d'enquêtes diverses, le projet est abandonné.

En 1904, le conseil municipal de Nantes, ayant élaboré un nouveau projet, lance des procédures administratives pour l'annexion des trois communes selon la loi de 1884. Il nomme une commission spéciale pour étudier les impacts de l'annexion sur les quatre communes et saisit l'autorité préfectorale. Le préfet prescrit alors, dans les communes concernées, une enquête sur le projet lui-même et ses conditions puis il ordonne son exécution. C'est lui qui nomme pour chaque commune un commissaire-enquêteur choisi parmi les notables.

Après l'enquête, le préfet demandera un avis motivé à chaque conseil municipal et au conseil d'arrondissement. Les propositions seront soumises ensuite au conseil général de Loire-Inférieure qui donnera son avis.

Le Conseil d'Etat prendra enfin une décision validée par une loi votée au parlement.

Nantes et le préfet de la Loire-Inférieure souhaitent que la procédure de l'annexion se fasse très rapidement. Ils ont su tirer les leçons des échecs de l'annexion de Chantenay quelques années plus tôt et craignent aussi que Rezé ne devienne chef-lieu de canton, ce qui rendrait son annexion improbable.

« Rezé a des ambitions dont la réalisation rendrait peut être difficile, sinon impossible, la mise en œuvre du grand projet que nous formons ; Rezé rêve, en effet, de découronner Bouaye et de devenir en son lieu et place, le chef-lieu du canton. Il est à craindre que si satisfaction était donnée à ce désir, Nantes n'éprouvât par la suite, plus de difficultés pour effectuer une annexion qui, dès maintenant, d'ailleurs, s'impose ».

Ainsi, dès le 17 octobre 1904, seulement quatre mois après son élection, le conseil municipal de Nantes nomme une commission spéciale pour les annexions, composée d'un président, M. Sarradin (le maire) et de huit membres : MM. Aubert, Benoît, C. Riom, Guitton, F. Libaudière, Poupart, Thibaud et Caillard. Ce dernier sera le rapporteur.

Le rapport Caillard

Sept mois plus tard, le 12 avril 1905, M. Caillard présente le rapport de cette commission devant le conseil municipal, un véritable plaidoyer pour l'annexion des trois communes.

Nous en avons fait un résumé et centré notre propos sur ce qui concerne Rezé. Voici les arguments qui auraient justifié l'annexion de notre commune :

1 - L'évidence de la continuité de l'espace urbain

Le quartier de Pirmil se prolonge par celui de Pont-Rousseau, commune de Rezé, « *formant un immense espace peuplé ; le tramway sillonnant le quartier de Pirmil est de jour en jour plus fréquent et ne demande qu'à passer le pont* ».

« *Si le tramway, d'ailleurs, s'arrête à l'heure actuelle à sa porte, le moment n'est pas éloigné ou, passant la Sèvre pour aller traverser toute l'agglomération de Pont-Rousseau et aboutir aux Trois Moulins ; une ligne de tramway va être établie, rendant encore plus facile et plus lointain l'exode des Nantais* ».



Place et pont de Pirmil (le tramway ne demande qu'à passer le pont de Pont-Rousseau).

2 - L'appauvrissement de la ville dû à la migration de la population du Centre vers les faubourgs

La population nantaise a tendance à stagner tandis que celle des faubourgs augmente considérablement. Nantes compte 132 990 habitants en 1901 contre 118 517 en 1876. A Rezé, la population est estimée à 8 751 habitants en 1901 contre 6 946 en 1876.

La croissance des communes limitrophes serait le double de celle de Nantes. « *Ceci ne serait pas dû à la natalité mais à l'immigration nantaise. Le centre-ville se dépeuple au profit des arrondissements les plus excentriques où il y a plus d'air et moins d'impôts...* ».

3 - L'injustice : des « profiteurs » venus des communes suburbaines utilisent les ressources intellectuelles et artistiques sans payer d'impôts

« *Les communes limitrophes de la grande ville vivent en parasites et lui empruntent le meilleur de ses éléments de vitalité* ».

« *Notre théâtre, subventionné à grands frais par la ville, est fréquenté par les habitants des faubourgs, nos musées, notre conservatoire, nos écoles spéciales, notre bibliothèque, d'une*

façon générale toutes nos ressources intellectuelles et artistiques profitent à tous et ne coûtent qu'à nous seuls... ».

4 - L'agrandissement du port de Nantes sur la rive gauche du bras de Pirmil pour permettre le développement de l'industrie et du commerce nantais

« Le port de Nantes doit se transformer pour recevoir les vapeurs de plus en plus nombreux qui ont remplacé une grande partie des voiliers ; il faut donc construire de nouveaux quais pour charger et décharger les marchandises ».

Le Seil, petit affluent de la Loire qui délimitait les îles de Rezé étant comblé, Nantes envisage de construire des quais et des routes sur les deux rives du bras de Pirmil et consolider les ponts de Pirmil et de chemin de fer.

Pour recevoir les gros navires, le chenal du fleuve sera porté à une profondeur de 8 mètres au-dessous de l'étiage. Nantes pense qu'elle paierait, seule, toutes les dépenses. Rezé est en incapacité d'en payer même une partie ; cette dernière pourrait cependant profiter comme Chantenay, *« de l'établissement d'industries florissantes jouissant des avantages attachés à la proximité d'une grande ville ».*

117. - NANTES. - Le Quai de la Fosse, l'île Feydeau, l'île Gloriette



Nantes – Le quai de la Fosse, L'île Feydeau, L'île Gloriette

Après avoir énuméré ces arguments, le rapporteur veut rassurer les trois communes sur les coûts et charges des travaux et surtout sur les répercussions fiscales *« raisonnables »* sur les populations.

5 - Les taxes, les impôts augmenteraient raisonnablement et seraient étalés dans le temps ; les communes annexées bénéficieraient d'une autonomie fiscale sur 15 ans

A Rezé, la contribution foncière sur la propriété bâtie passerait à 5,61 francs (+ 0,92 franc) ; la contribution mobilière, à 14,13 francs (+ 0,05 franc) sur un revenu cadastral ou valeur locative de 100 francs.

La patente augmente de 13 à 70 %. Ce sont surtout les impôts sur les portes et fenêtres qui connaissent de fortes hausses.

Toutes ces augmentations pourraient être étalées sur 15 ans et certains contribuables exemptés provisoirement.

Il est intéressant de noter qu'une distinction est faite entre les contribuables exerçant une profession patentée ou possédant des immeubles dans « *la banlieue* » et ceux de la partie agglomérée. Ainsi, le quartier de Pont-Rousseau, « *une infime partie de la commune, éloigné du bourg rangé dans la banlieue de Rezé, serait, après annexion, rattaché à l'agglomération* » ; *le bourg serait lui, rattaché à la partie rurale de la commune de Nantes* ». Les contribuables de cette dernière partie bénéficieraient d'une réduction conséquente des tarifs des contributions.

Durant la période transitoire, les contributions augmenteraient de 7 % compensés par la taxe des prestations (à Doulon, on prévoit une baisse des impôts). La commune conservera une autonomie fiscale sur 15 ans.

Rezé n'est pas concernée par l'octroi mais nous verrons que certains Rezéens craignent que cette taxe très impopulaire, perçue à Nantes au profit de la commune, soit étendue sur tout le territoire après les annexions. L'octroi porte sur l'introduction, dans un certain périmètre, de produits destinés à la consommation locale (la suppression de cet impôt obsolète sera évoquée au conseil municipal de Nantes en 1928 et deviendra définitive en 1948 !).

Selon les chiffres donnés par la commission, les prix des denrées de première nécessité soumises à l'octroi sont légèrement supérieurs à ceux pratiqués à Rezé (0,10 franc) pour la viande, 0,05 franc pour les vins en moyenne). Tout est fait pour rassurer les populations.

6 - Les arrondissements seront modifiés et les communes annexées garderont leur administration.

Nantes est divisée en six arrondissements et les annexions entraîneront un nouveau découpage pour équilibrer le nombre d'électeurs dans chaque arrondissement.

Rezé resterait dans le 4^e arrondissement, un territoire délimité au nord par le bras de la Madeleine qui compterait 22 825 habitants, 6 058 électeurs.

Elle garderait sa mairie avec un service de secrétariat... Le nouveau Nantes aura toujours le même nombre de conseillers, 36, nombre fixé par la loi mais le maire nommera 8 adjoints au lieu de 5.

La population passerait de 132 990 à 168 784 habitants.

Le conseil municipal nantais, divisé, adopte avec difficulté le projet

Ce projet d'annexion soulève de vifs débats au sein même du conseil municipal, comme l'atteste un extrait de délibération daté du 2 mai 1905.

Nous en donnons un résumé :

D'emblée, M. Libaudière, membre de la commission, accuse son président d'avoir refusé d'indiquer son désaccord sur le rapport lu par M. Caillard, puis il reprend un à un les arguments de la commission avec beaucoup de précisions pour mieux les contester. Ces précisions nous éclairent davantage sur les enjeux du projet.

M. Libaudière accuse par ailleurs la commission de sous-estimer les frais et les charges d'aménagement des rives du bras de Pirmil et d'avoir omis de chiffrer les coûts de la reconstruction des ponts de chemin de fer et de Pirmil dont les piliers seront mis à mal après le creusement du chenal à 8 mètres de profondeur sur 300 mètres.

Selon les estimations, cinq millions de m³ de dragage sont à extraire et à déposer pour 1/5 par élévateur et 4/5 par wagonnets, d'où des frais supplémentaires auxquels pourrait s'ajouter l'entretien permanent de ce chenal dont on peut craindre un envasement dans le futur.

Le sable ainsi extrait serait déposé sur les deux rives pour empêcher les inondations.

A Rezé, l'espace entre le fleuve et le Seil couvre 109 hectares 23 ares. La bande à remblayer est déjà lotie, d'où des frais supplémentaires pour l'achat de parcelles bâties.

Il est prévu aussi de construire 1 350 mètres linéaires de quais et estacades, 2 100 m de perrés pour la rive droite et 2 500 mètres pour la rive gauche ; 2 580 mètres de voies macadamisées sur la rive droite et 6 650 mètres sur la rive gauche.

Pour M. Libaudière, les nouveaux quais lui semblent inutiles car le port est sous exploité et il le prouve :



« Hier 25 mai (1905), nous avons dans le port, un chargement et un déchargement, 12 bâtiments dont 5 bateaux à vapeur, 2 petits trois-mâts, 5 goélettes et une douzaine de chalands. Notre port était presqu'vide ».

Pour conclure, il dira : *« l'annexion de Rezé ne se justifie en aucune sorte, pas plus que les deux autres communes, du moins pour le moment ».*

M. Jamin, (propriétaire de la Balinière à Rezé), rappelle l'échec de la première proposition d'annexion de Chantenay en 1902 suite au refus du Conseil d'Etat et à l'abandon du projet et il estime que ce nouveau projet paraît prématuré et que rien ne presse...

Il confirme les propos de M. Libaudière et y ajoute de nouvelles charges non citées dans le rapport comme celle de l'Instruction publique. En effet, les villes de plus de 150 000 habitants ne reçoivent plus de subventions de l'Etat et Nantes, après annexion, comptera 170 000 habitants. Il ajoute :

« Le projet d'autonomie fiscale des trois communes ne peut qu'alourdir les charges et les dépenses ».

Puis il fait une démonstration juridique très fine pour démontrer que le développement du port de Nantes ne dépend pas de la commune et qu'elle n'est pas intéressée par les projets d'aménagement qui la pénaliseraient financièrement.

Ainsi le port de Nantes, s'étendant de la chambre de commerce jusqu'à Haute-Indre, relève du Ministère des travaux publics qui s'occupe de l'administrer et de l'entretenir. Tous les quais sont sur Nantes à l'exception de 180 mètres situés à Chantenay. Quant à la chambre de commerce, elle relève du Ministère du commerce et de l'agriculture qui assure l'exploitation du port.

« Les communes n'auraient donc pas d'autorité... l'annexion de Rezé est l'affaire des communes seules et ne peut apporter au port de Nantes aucun élément nouveau de prospérité... pour le présent tout au moins. Les communes libres auraient mieux à gagner avec leurs terrains et leurs avantages fiscaux ».

Puis il analyse également la migration des Nantais :

« Les habitants du Centre sont chassés par les grands magasins, les agences commerciales et paient plus d'impôts... et il n'y aurait pas assez d'espace à Nantes à ses habitants pour leurs résidences de banlieue ! ».

Pour conclure, il demande qu'une étude soit faite à Chantenay et à Rezé pour l'annexion seule d'une bordure longeant les rives du fleuve comme il a été fait à Rouen, pariant que le Conseil d'Etat, qui avait proposé une annexion partielle de Chantenay, acceptera sa proposition.

De vifs échanges ont alors lieu entre le rapporteur et le maire d'une part et d'autre part certains conseillers municipaux qui veulent amender ou ajourner le projet. Les résultats des votes sont très serrés.

Le maire juge ces amendements inutiles car ils retarderaient les annexions puis il rappelle que le projet sera de nouveau discuté après l'enquête publique dans les communes concernées.

L'amendement de M. du Bouays de Couesbouc exigeant une étude sur la situation financière de toutes les communes à annexer et sur les rapports demandés par MM. Jamin et Libaudière est repoussé par 18 voix contre 18 ; celle du maire étant prépondérante.

Le maire, ne désirant pas perdre de temps, demande un vote sur le projet auquel il ajoute :

« La ville sera exonérée, pendant la période transitoire de charges contributives envers l'Etat qu'elle aurait à subir comme ville dont la population dépasserait 150 000 habitants ».

Le projet est adopté par 19 voix contre 17.

Le préfet, saisi par la ville de Nantes, lance alors les enquêtes dans chaque commune et nomme trois commissaires-enquêteurs qui doivent leur donner avis.

2 - Les Rezéens, divisés, finissent par refuser l'union

Le 9 juillet 1905 au conseil municipal, M. Sauvestre, maire de Rezé, lit la lettre du préfet de la Loire-Inférieure relative à l'annexion de Rezé à Nantes. S'en suivent des discussions entre les partisans et les adversaires. Le conseil décide de se réunir à nouveau le jeudi suivant et de nommer une commission chargée de présenter un rapport sur ce sujet. On peut imaginer que le courrier les informe de la tenue imminente d'une enquête à travers la commune.

L'enquête publique

L'enquête publique a lieu les jours suivants, dans la semaine du 9 au 16 juillet. Le préfet a nommé M. Aubert, commissaire-enquêteur pour y procéder ; elle est annoncée par voie de publication et d'affiches placardées aux lieux habituels et aussi par insertion dans les journaux, « *Le Populaire* » et « *Le Phare de la Loire* ». Rappelons que M. Aubert était membre de la commission nantaise et favorable à l'annexion.

La population est invitée à la mairie pour faire connaître son avis.

Nous donnons l'intégralité du procès-verbal de M. Aubert, lequel permet de connaître avec beaucoup de précisions l'état de la commune en ce début du 20^e, les arguments des annexionnistes et de leurs adversaires et de mesurer la divergence de centres d'intérêt entre quartiers.

Déclarations en faveur du projet : 500 signataires

Signé : H. Allaire, propriétaire à la Haute-Ile.

Signé : Edouard Deniau, propriétaire à l'Ouche-Dinier.

Je proteste contre la manière dont on a procédé à l'enquête à domicile et demande que si l'enquête est à refaire, elle soit faite par vote au bulletin secret et me déclare favorable à l'annexion de toute la commune.

Signé : A. Couillaud, Au Pront de Pont Rousseau

Signé : Moreau, Pont Rousseau

Signé : Redor, Pont Rousseau

Je désire un vote secret pour plusieurs cas passés.

Signé : Redor. Trentemoult, le 12 juillet 1905

Monsieur le Commissaire-Enquêteur du projet d'annexion de la commune de Rezé à Nantes,

Je soussigné déclare donner mon assentiment et approbation au projet d'annexion de la commune de Rezé à Nantes.

Signé : E. Alleau père, Northouse.

Deux autres déclarations absolument semblables signées de :

1° Henri Alleau, fils ; 2° Alleau, fils aîné.

Les soussignés, électeurs de la commune de Rezé, considérant que nous ne jouissons d'aucun avantage, bien que nous payons les contributions relativement élevées ; que, en effet, nous n'avons dans une agglomération comme celle de Trentemoult ni poste, ni télégraphe, ni éclairage, ni téléphone.

Considérant que même en offrant l'argent nécessaire à la commune de Rezé pour l'installation d'une cabine téléphonique, la Municipalité a trahi les intérêts de notre localité en refusant de prendre en considération immédiate notre demande pourtant si nécessaire.

Considérant que ces réformes s'imposent parce qu'elles sont la base essentielle du développement commercial et industriel d'un pays et que, puisqu'elles existent depuis déjà des années dans les moindres villages du fond de la campagne, nous sommes par ce fait isolés, commercialement parlant, des autres centres d'affaires. Nous avons le devoir impérieux de protester énergiquement contre les agissements de la Municipalité actuelle qui combat ses intérêts et de demander avec instance, dans un but d'intérêt général, l'annexion en question, afin de secouer la paralysie qui est si préjudiciable à nos intérêts.

Trentemoult, le 14 juillet 1905. (Suivent 24 signatures).



Le port de Trentemoult

Déclarations contre le projet : 1 157 signatures

Après avoir pris connaissance de la protestation de M. J.-B. Ollive, je déclare l'accepter en tous points et proteste contre l'annexion de la commune de Rezé à celle de Nantes.

Les augmentations futures des impôts ne pourront être compensées par les améliorations insuffisantes qui ne pourront être apportées dans un certain périmètre de la commune.

Signé : Guillet, La Houssaye.

Signé : Maugé fils. – Signé : Maugé père.

Je soussigné proteste contre le projet d'annexion de la commune de Rezé toute entière à la ville de Nantes comme contraire aux intérêts aussi bien de la ville de Nantes qu'aux habitants de Rezé. Il estime que ce projet devrait comprendre seulement Trentemoult et les Iles avec le Seil de Rezé pour limite.

Signé : Bougué

Je proteste contre le projet de l'annexion de la commune de Rezé ; payant déjà assez d'impôts et étant à quatre kilomètres de Nantes, je ne vois pas l'utilité d'en payer les charges.

Signé : Mlle Waltéry, propriétaire au Grand-Logis, rue de la Basse-Lande.

Je proteste contre le projet d'annexion de la commune de Rezé à celle de Nantes, laquelle annexion amènerait en un temps plus ou moins rapproché, des droits d'octroi, une grosse augmentation sur tous les autres impôts. Alors les commerçants de la commune verraient leur commerce périlcliter et enfin s'anéantir ; il y a donc lieu de protester énergiquement.

Signé : Th. Patry, quincailler à Pont Rousseau

Signé : François Bonhomme, à Saint-Paul.

Je proteste énergiquement contre l'annexion de la commune de Rezé à la ville de Nantes, attendu que je trouve que la ville de Nantes ne nous apporte qu'une note à payer sans nous offrir aucune compensation de plus ; je suis convaincu que l'établissement de l'octroi serait une charge énorme qui ne serait pas compensée par l'augmentation des recettes.

Signé : P. Beauthamy, marchand de vins en gros, rue Félix-Faure, 8.

Je soussigné, J.-B. Ollive, propriétaire, demeurant à Pont Rousseau, proteste énergiquement contre le projet d'annexion de la commune de Rezé à la ville de Nantes. Rien, en effet, ne milite en faveur d'une annexion : ni les intérêts de Rezé, ni les intérêts de Nantes. Tout en mettant hors de cause la parfaite honorabilité de M. Aubert, et sans vouloir mettre en doute son impartialité, qu'il me soit permis tout d'abord de protester ici contre sa nomination de commissaire-enquêteur ; conseiller municipal, ex-adjoint au Maire de Nantes, votant à ce titre la proposition d'annexion des communales rurales, juge et partie intéressée dans la question, il était moins qualifié que qui que ce soit pour remplir cette fonction.

La commune de Rezé n'a rien de la physionomie des agglomérations de population qui avoisinent les grandes villes.

Commune essentiellement rurale, elle ne vit presque entièrement que des revenus du sol ; ses habitants n'ont ni les goûts ni les intérêts d'une population urbaine comme celle de Nantes.

Aucune culture maraîchère, aucune industrie ne s'y est développée. Aucune immigration provenant de Nantes et, phénomène assez rare, aucune maison de campagne grande ou petite à l'usage des citadins. C'est à peine si celles qui existaient il y a un siècle sont aujourd'hui occupées. Les quelques propriétaires nantais qui y élisent domicile confirment la règle.

Son principal village, Pont-Rousseau, s'est développé au commencement du siècle dernier, le long de la route nationale de Saint-Malo à Bordeaux. A cette époque, s'y était établie une quantité considérable de marchands d'engrais (131 en 1830) et de blés, puis d'auberges et d'artisans que ces commerçants faisaient vivre. La marine à vapeur d'abord, les chemins de fer ensuite, ont tout fait disparaître. Tout a été drainé par les départements voisins. Naguère quelques tanneries existaient encore, elles ont disparu.

La partie industrielle se compose d'une fabrique de tissus, construite il y a une douzaine d'années, dont le quart des broches seulement est en activité.

Le petit commerce qui se fait encore à Pont-Rousseau n'est qu'un commerce de transit. Il n'a sa raison d'être que parce que Pont-Rousseau n'est pas Nantes. Après l'annexion il disparaîtra, non point pour rentrer dans la partie urbaine actuelle de Nantes, mais comme autrefois le commerce des engrais et des blés, pour émigrer dans les villes voisines : Challans, La Roche-sur-Yon, Luçon, Cholet, Bressuire, Niort, Les Sables, etc...

L'île des Chevaliers (villages de Trentemoult, Norkieuse, Haute et Basse-île), prospère au temps des constructions navales, a vu disparaître cette industrie depuis 1871 avec les navires en bois.

Ses ouvriers comptent parmi les meilleurs des chantiers des constructions nantaises.

Plus d'armateurs ! Des marins en activité, des marins-pêcheurs et quelques retraités.

La prospérité de la commune de Rezé ! Mais c'est un mythe !

En 1855, la population de Rezé dépassait 7 000 habitants ; le dernier recensement en a constaté seulement 8 000. Soit 1 000 habitants en 50 ans. Petit accroissement qui n'est dû qu'à l'établissement sur la commune des employés des chemins de fer d'Etat et Nantes-Légé.

Qu'ont fait les autres communes voisines pendant cette époque ? Elles ont quintuplé et décuplé.

Les deux communes sont actuellement séparées par un bras de la Loire et par la Sèvre nantaise, c'est une barrière naturelle, très facile à surveiller.

En sera-t-il de même lorsqu'on aura porté l'octroi à la campagne ? à travers champs ? là où la fraude pourra s'exercer sur une grande échelle ? Le petit produit d'octroi des 8 000 habitants de la commune de Rezé ne compensera point la perte qui se produira par les larges fissures de son immense périmètre.

Les petites ressources de la commune sont presque entièrement absorbées par les chemins vicinaux et ruraux, les accroissements continus des maisons d'école, l'entretien des bâtiments communaux, l'amortissement de la dette communale, les frais d'administration, etc...

Etant donné ces faibles ressources, dis-je, et sachant que la Municipalité ne peut mieux faire, les habitants se contentent aujourd'hui de ce qu'on veut bien leur donner.

Avec l'annexion, la population deviendra très exigeante : c'est la commune entière qu'il faudra éclairer ! Un système d'égouts qu'il faudra établir à grands frais s'imposera. Sûrement la population ne se contentera pas, comme à présent, de caniveaux à ciel ouvert pour l'écoulement des cuves de vidanges et des eaux ménagères.

De plus, c'est tout un système de chemins ruraux qu'il faudra créer, voire même des boulevards. On demandera aussi dans chaque village ou groupe de villages, sinon des écoles communales, du moins des écoles maternelles, et ce ne sera pas du luxe, étant donné l'éloignement de certains hameaux.

Et les établissements hospitaliers, il faudra les agrandir à Nantes, voire même en créer de toutes pièces.

Je n'ai point parlé du service d'eau, mais il s'impose partout. De l'avis de M. Andouard, chimiste, un seul puits à Pont Rousseau n'est pas contaminé ; ceux des autres parties de la commune ne sont pas dans des conditions des plus satisfaisantes.

Dans ces conditions, où sera l'avantage de la Ville de Nantes, et à quoi pourra servir l'annexion ?

Le grand argument que l'on nous a donné jusqu'ici est l'aménagement d'un port dans la partie de la Loire appelée le « bras de Pirmil » ; mais en quoi la Commune de Rezé peut-elle être nuisible à l'établissement de ce port ? Elle n'a jamais mis d'obstacle à l'approfondissement de la rivière. Au point de vue administratif, elle sera toujours disposée à aider les Ponts et Chaussées à faire les expropriations qui pourraient devenir nécessaires.

Bien d'autres arguments pourraient être encore développés, mais je croirais abuser de M. le Commissaire-Enquêteur.

En conséquence, si Nantes et Rezé n'ont aucun intérêt à faire partie d'une seule et même commune, et j'ai prouvé que les intérêts respectifs s'y opposent, on ne peut que demander le rejet des propositions d'annexion.

A Rezé, le 16 juillet 1905.

Signé : B. Ollive

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous soussignés, F. et L. Champenois, demeurant à Pont-Rousseau, commune de Rezé, protestons contre le projet d'annexion de notre commune par la Ville de Nantes.

Nous ne voyons aucun intérêt pour la Ville à nous annexer, pas plus que pour Rezé à faire partie de Nantes. Si Pont-Rousseau autrefois a été prospère au point de vue commercial, il est loin d'en être de même aujourd'hui, depuis la création des chemins de fer de la Vendée, de Challans et Pornic et, plus récemment des chemins de fer à voie étroite de Legé et de Vieilleville.

Un grand nombre de maisons de commerce, d'engrais et de blés de la localité ont disparu depuis longtemps, et les quelques négociants qui restent encore à Pont-Rousseau n'y continueront leurs affaires qu'à cause de la patente et des frais généraux qui sont moins élevés que dans une grande ville.

Du jour où Rezé sera englobé dans Nantes, ces maisons n'auront plus lieu d'exister sur des points plus éloignés.

Le petit commerce local ne profitera pas plus de l'annexion ; les denrées seront plus chères. Les impôts augmenteront les charges de la population sans qu'elle n'en retire aucun bénéfice appréciable.

Nous ne parlerons pas des frais considérables que la Ville aura à supporter pour améliorer la situation de notre commune à tous les points de vue, principalement en ce qui concerne l'hygiène.

Si Nantes a besoin de faire des travaux plus considérables pour son port et particulièrement dans le bras de Pirmil, nous comprendrons très bien qu'elle cherchât à annexer la partie avoisinant la Loire, comprise entre le Seil de Rezé et le fleuve.

Nous ne serions donc pas opposés à l'annexion de la partie ci-dessus désignée qui profitera certainement aux propriétaires riverains du fleuve ; mais par contre, nous nous élevons contre le projet d'annexer la totalité de la commune qui n'aura nul profit dans l'affaire.

Pont Rousseau, le 16 juillet 1905.

Signé : F. Champenois.

Signé : L. Champenois.

Je proteste contre la nomination de MM. Riom à Nantes et Aubert à Rezé comme commissaires-enquêteurs. Bien que la loi ne récuse que les maires pour ces fonctions, il existe une pression évidente dans la nomination de personnes ayant déjà pris parti dans la question.

Je proteste contre la réunion de la commune en grande partie agricole de Rezé à la cité industrielle et commerciale de Nantes. Les intérêts particuliers de la population campagnarde de Rezé devant être forcément négligés en regard de ceux si différents des Nantais.

La tendance d'idées et d'occupations des habitants des deux localités et les directions municipales de Nantes et de Rezé si divergentes, et leurs positions financières si bonne et si mauvaise, prouvent la nécessité de notre statu quo.

Le Président du Comité républicain de Rezé.

Signé : A. Vélasque.

Je proteste contre l'annexion de la commune de Rezé à celle de Nantes, parce que la population et le commerce y sont absolument agricoles et que, dans son projet d'annexion, la Ville de Nantes n'offre aucune compensation aux ruraux en échange de la charge énorme qu'ils seraient forcés d'adopter ; que même M. le Maire de Nantes, dans une réponse à M. Jamin, l'a reconnu et dit en substance (que c'était pour ne pas être ruinée seule que la Ville entraînait la banlieue dans l'agglomération nantaise), ce qui prouve que le projet n'est qu'une question de gros sous pour la Municipalité nantaise.

Pont-Rousseau, le 16 juillet 1905.

Signé : Reffé.

Nous protestons :

1° Contre la nomination comme commissaire-enquêteur d'un conseiller municipal de la ville de Nantes, attendu qu'ayant manifesté son opinion en se prononçant pour l'affirmative, ne peut apporter toute l'indépendance d'esprit indispensable dans une question si importante ;

2° Contre le délai d'enquête relativement trop réduit ;

3° Contre toute annexion totale de la commune...

Rezé, le 16 juillet 1905.

Signé : B. Vigier, propriétaire, rue de l'Industrie, à Pont-Rousseau

Signé : E. Lozon, plâtrier, à Pont-Rousseau

Signé : Fouquet, briquetier, au Chêne-Gala

Pétitions des habitants de Rezé

Dans une des pétitions contenant 194 signatures en faveur du projet d'annexion et jointe au dossier, les réserves suivantes ont été faites :

Les signataires ci-dessus dénommés et habitant le village de Trentemoult adhèrent à l'annexion de la commune de Rezé à la ville de Nantes, mais aux conditions suivantes :

1° Que les cales qui existent actuellement sur la rive gauche de la Loire, soit à Trentemoult, à Northouse, à la Haute et Basse-Ile, ne soient point changées et donnent toujours un accès facile à la rivière.

2° Qu'un petit bassin soit réservé sur la même rive gauche de la Loire, près l'oseraie Briand, longeant la route de grande communication de Pont-Rousseau aux Couëts, en face des propriétés Cassard, Lancelot, Noël, Peillac, Moreau et Moinard, afin de pouvoir y garer en tout temps les canots, les bateaux de pêche, les bateaux de plaisance, yachts et autres ;

3° Qu'un bureau de poste et télégraphe soit établi au susdit village de Trentemoult, aussitôt l'annexion, si déjà il n'a été créé ;

4° Que le gaz ou l'électricité soit amené au pays également aussitôt l'annexion ;

5° Que la Mairie, située au bourg de Rezé, reste telle, c'est-à-dire qu'au cas d'annexion, il y ait un adjoint spécial pour y recevoir et dresser les actes de naissance, de mariage, de décès, pour délivrer tous actes et certificats nécessaires aux intéressés ;

6° Que les droits que les habitants des îles possèdent au cimetière de Rezé leur soient strictement respectés ; que riches ou pauvres puissent s'y faire enterrer ;

7° Que l'assiette de l'impôt reste la même d'ici quinze ans et que le pays ne soit assujetti à un octroi (si besoin il y a), qu'également après quinze ans d'annexion.

A Trentemoult, le : 5 juillet 1905.

Pour les habitants : Les conseillers municipaux autorisés :

Signé : Roiné ; Signé : Z. Lancelot ; Signé : F. Lancelot ; Signé : Camille

Le conseil municipal divisé demande d'ajourner son avis motivé

Les résultats de l'enquête sont maintenant connus et le préfet demande au conseil municipal de donner un avis motivé sur l'annexion. Les délibérations de la session extraordinaire du conseil du 30 juillet montrent l'embarras et la division des conseillers municipaux et la difficulté à prendre une décision définitive. Voici quelques extraits :

« Le président (M. Sauvestre, le maire) dépose sur le bureau le volumineux dossier au projet d'annexion et donne lecture de l'arrêté de M. le Préfet et de sa lettre faisant suite, en date du même jour 23 juillet pour convocation du conseil et lit l'avis et les considérants de M. le Commissaire-enquêteur.

Il invite le conseil à vouloir bien, après connaissance des pièces du projet, y donner un avis motivé.

Le conseil municipal prend acte du dépôt du dossier : projet d'annexion à la ville de Nantes, des communes de Chantenay, Doulon, Rezé, constate que la ville de Nantes a mis sept mois, du 17 octobre au 26 mai 1905 pour établir ce dossier qu'elle a conservé par devers elle, pendant près de 2 mois pour le faire connaître aux communes intéressées.

Regrette qu'il soit mis en demeure de donner un avis immédiat qu'il lui est impossible de fournir sans avoir étudié complètement toutes les pièces, notamment le budget de la ville de Nantes réuni seulement le 24 juillet à la mairie.

Considérant que la lecture et l'analyse de ce dossier, en séance du conseil, demanderaient au moins 9 à 10 heures et que par ce fait, il est impossible d'en terminer en une seule séance.

Par ces motifs et sans entrer dans les plus amples considérations consignées du reste dans un rapport lu et annexé, le conseil est d'avis de nommer une commission composée d'au moins

huit membres en plus de l'administration municipale et cette commission sera chargée d'élaborer un rapport définitif qui sera proposé au conseil.

Adopté à l'unanimité moins la voix de M. Bourrier qui proteste.

Le conseil reconnaît qu'il est impossible qu'une expédition du rapport de M. Caillard, ainsi que du compte-rendu de la discussion de ce rapport, parti du conseil municipal de Nantes soit remis à chacun des 23 conseillers de la commune pour en permettre l'étude et par conséquent de se prononcer en conséquence de cause.

Il croit devoir dès aujourd'hui protester contre le choix du commissaire-priseur ».

Trois semaines plus tard, le 18 août 1905, à 7 heures du matin, le conseil municipal se réunit à nouveau en session extraordinaire sous la présidence de M. Douillard, premier adjoint délégué. Le président lit à l'assemblée l'arrêté et la lettre du préfet datés du 12 août 1905 invitant le conseil à émettre son avis sur le projet de réunion à Nantes.

Après une longue discussion, le conseil reste divisé et surtout très indécis ; le président met aux voix la motion suivante :

« Le conseil est-il partisan de se prononcer immédiatement pour ou contre l'annexion de la commune de Rezé à celle de Nantes ou d'ajourner son avis motivé après le rapport de la commune ? ».

Le vote au scrutin secret donne 3 voix pour (une réponse immédiate), 6 voix contre, c'est donc un ajournement, on note 2 bulletins blancs, 1 bulletin nul et 5 abstentions.

Le président fait alors procéder à un deuxième tour : 8 voix pour, 8 voix contre et 1 bulletin nul.

Un troisième tour donnera le même résultat. Le conseil décide de ne plus délibérer sur ce sujet.

Création de la ligue anti-annexionniste de Rezé

Le 24 septembre 1905, un « groupement nombreux » de Rezéens décide de constituer un comité sous le nom de Ligue anti-annexionniste de Rezé. Ses objectifs sont d'aider la municipalité à se défendre contre Nantes qui la « menace », de renseigner tous les intéressés sur l'arbitraire et le danger de l'annexion et de faire diligence auprès des pouvoirs publics pour le maintien des droits. Le comité peut s'unir avec d'autres comités de Chantenay et de Doulon.

La brochure de cette ligue signée par A. Velasque est disponible aux archives municipales de Rezé. Nous en donnons un résumé.



Signatures des anti-annexionnistes

- La ligue démontre que les motifs sur lesquels la ville de Nantes s'appuie pour demander l'annexion n'existent que dans l'imaginaire et sont sans raison. Ainsi la Sèvre est bien une limite « *absolument naturelle* » entre les deux communes ; l'accroissement de la population est due à l'arrivée des employés du chemin de fer ; les grands magasins nantais font de la concurrence aux petites boutiques rezéennes et appauvrissent le commerce rezéen et non l'inverse.

- Elle dénonce la manière dont les commissaires-enquêteurs ont été nommés et le peu de temps donné à l'enquête. Le commissaire n'a siégé que quatre heures et le maire n'était toujours pas informé, la veille, de l'heure de son arrivée. Le conseil n'a disposé que de 6 jours (en deux reprises) et non des 27 jours pour étudier ce dossier volumineux.

- Elle conteste les chiffres donnés par la ville de Nantes qui sont qualifiés d'inexactes et le rapport Caillard, de pas sérieux.

- Elle déclare que les promesses d'amélioration sont fallacieuses puisqu'elles ne prévoient rien pour les tenir.

Elle conclut « *Nantes ne poursuivrait qu'une idée : faire partager sa dette et ses charges aux 36 000 ruraux !* ».

Le conseil municipal enfin décidé, fait appel à un avocat pour défendre les intérêts de la commune

En novembre, le projet est bien avancé. Le conseil général a été consulté et le conseil municipal a pris sa décision.

Le 19 novembre, en session ordinaire, le maire, M. Sauvestre annonce que le projet d'annexion est soumis à l'examen du Conseil d'Etat et qu'il y a urgence de prendre un avocat pour la défense des intérêts de la commune comme l'ont fait les communes de Chantenay et Doulon.

Les trois communes semblent travailler ensemble depuis le début. Aussi, choisissent-elles un même avocat, M. Mornard, qui a accepté leur défense.

Celui-ci demande une provision de fonds de 800 francs répartis ainsi : 400 francs pour Chantenay, 200 francs pour Doulon et 200 francs pour Rezé. Le conseil s'autorise à l'unanimité à constituer avocat auprès du Conseil d'Etat et vote une somme de 500 francs pour frais de dépenses et imprimés divers.

Le maire donne alors lecture des arguments contre l'annexion (adoptés à l'unanimité) qui seront remis à l'avocat.

Parmi ceux-ci, notons un argument essentiel, celui de l'abandon probable de la création d'un bassin au bras de Pirmil. En effet, le coût de réfection des ponts de Pirmil et du chemin de fer, de la construction d'une écluse à l'entrée de la Sèvre, du dragage permanent du chenal une fois creusé, est considérable ; de plus ces travaux s'étaleraient sur 14 ans et la ville de Nantes durant ces années pourrait changer d'avis.

Enfin, l'approfondissement du vieux port de Nantes à 7-8 mètres et les 1 400 mètres de quai en eau profonde rendront le projet caduc et par la même l'annexion de Rezé, inutile.

Le conseil général de la Loire-Inférieure propose une annexion partielle

Selon la loi, le projet doit être présenté au conseil général qui ne donne qu'un avis consultatif.

Le conseil général, s'étant prononcé par 2 fois pour l'annexion du quartier Saint-Martin (Chantenay) par la ville de Nantes, rappelle au préfet qu'il n'est pas hostile aux annexions. Mais devant l'ampleur du projet (trois annexions), le conseil, réuni le 24 août 1905, veut se donner du temps pour donner son avis. Aussi le président, M. Jamin demande par écrit au ministre de l'Intérieur par l'intermédiaire du préfet, un ajournement jusqu'en avril 1906.

La réponse du préfet est négative ; le temps de réflexion étant estimé suffisant.

La commission départementale s'indigne, proteste contre l'envoi du dossier au Conseil d'Etat sans que le conseil général n'ait donné un avis motivé et présente une nouvelle requête. Elle demande au ministre de l'Intérieur d'ordonner au rapporteur du Conseil d'Etat d'attendre pour donner ses conclusions définitives. La commission a besoin d'avoir des points de comparaison et de connaître ce qu'ont fait les autres villes. M. Jamin se propose alors de se rendre à Rouen et Lyon ; il fera à son retour un compte rendu précis aux autres membres.

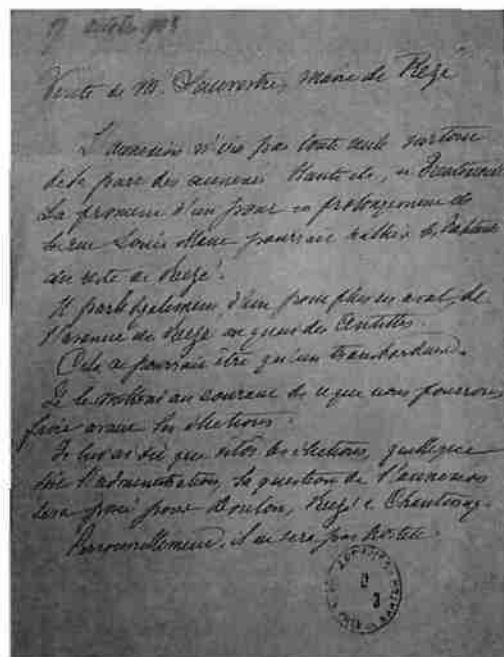
La commission finit donc par donner un avis. Elle émet des doutes sur les prévisions budgétaires où les dépenses sont sous-estimées et sur l'industrialisation des nouveaux espaces. En prenant pour exemple des grands ports européens et français, elle affirme :

« Les ports à grand trafic ne paraissent pas propices au développement de la grande industrie ; la main d'œuvre y est trop chère et l'emploi du capital trop facile. C'est peut-être une erreur de penser qu'en annexant des communes rurales à la commune de Nantes, on favoriserait sur son territoire, la création d'industries nouvelles ».

Pour conclure, la commission départementale propose :

« ... de demander l'annexion à la commune de Nantes, que de la partie de Rezé qui longe le bras de Pirmil d'après un tracé, qui partant de Pont-Rousseau, suivrait le chemin de Haute-Ile jusqu'à la ligne de chemin de fer, et qui pourrait être limitée au sud de cette ligne jusqu'à un point à déterminer. La partie à annexer comprendrait la gare de Pont-Rousseau, le bourg de Rezé, Trentemoult et s'il est nécessaire, une partie de la commune de Bouguenais afin qu'il n'y ait pas de rupture de continuité entre Trentemoult et l'Ile de Cheviré ».

La possession des rives du fleuve dans toute l'étendue du port par Nantes semble justifiée pour permettre une meilleure gestion par la chambre du commerce nantaise. Sur la rive droite, une annexion d'une partie de Saint-Herblain bordant la Loire pourrait être aussi envisagée.



En 1903, quelques mois avant les élections municipales, cette lettre non signée nous informait que l'annexion de Rezé par Nantes « ne se ferait pas toute seule ».

Cette même commission rejette d'emblée l'annexion de Doulon (inintéressante pour le port et la chambre de commerce).



La limite sud de Nantes envisagée dans une étude faite dans les années 1920 par l'administration nantaise pourrait correspondre à celle du conseil général en 1905.

L'annexion de Rezé sera rejetée par le Conseil d'Etat et la loi d'annexion de Chantenay et de Doulon sera publiée le 3 avril 1908.

Rezé échappe à la mainmise de sa voisine mais, après la Première Guerre mondiale, d'autres tentatives seront faites. Elles feront l'objet de prochains articles.

Sources :

- *Archives municipales de Rezé*
- *Archives municipales de Nantes*
- *Archives départementales de Loire-Atlantique*

Bibliographie :

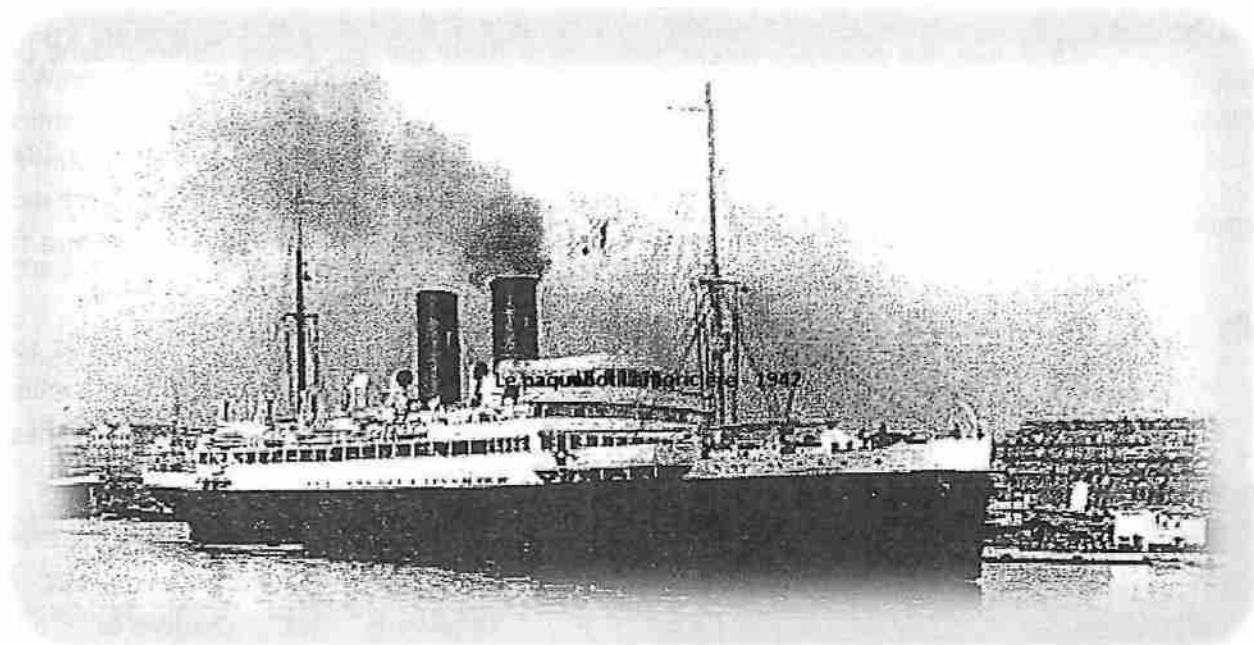
- *Histoire d'une ville et de ses habitants* d'Emilienne Leroux
- *Le port de Nantes* de A. Durand
- *Bulletin de la S.E.R.P R sur le canal de la Martinière* n° 12
- *Articles de Yann Vince parus dans « Annales de Nantes et Pays nantais »* n° 214
 - « Rezé menacée d'annexion »
 - « Quand Pont-Rousseau faisait sécession »



1909 - Le grand Nantes après l'annexion de Chantenay et de Doulon.
La Loire et la Sèvre nantaise demeurent des frontières avec Rezé.

4 – Un marin de Trentemoult – Jean Lancelot, péri en mer en janvier 1942

Par Michel Kervarec



Le paquebot Lamoricière en 1943

Jean-Mathurin Lancelot est un des derniers Trentemousins périés en mer. Il était alors capitaine de frégate. Un de ses voisins, Louis Le Clec'h, capitaine au long cours, disparut avec lui. Tous deux étaient embarqués comme passagers sur le paquebot Lamoricière lequel coula au large de Minorque le 9 janvier 1942.

Grâce aux recherches de son parent, François Codet, lui-même capitaine de vaisseau, nous connaissons le parcours de ce marin et elles nous ont été des plus utiles pour la rédaction de notre article.

Né en 1887 à Trentemoult, Jean Lancelot sortit de l'École navale en 1918, juste pour participer aux derniers combats de la Première Guerre mondiale. Mais, c'est en 1930 qu'il faillit perdre la vie. Il avait été chargé de tester un nouvel engin de plongée, lequel avait pour nouveauté de faire chercher le gaz carbonique par de la potasse pulvérisée. Il plongea donc, mais dut rapidement être remonté. La potasse s'était répandue sur tout son corps et il était sérieusement brûlé, aux yeux en particulier. Cela lui valut une hospitalisation qui lui réussit et la légion d'honneur pour son courage, puisqu'il avait été volontaire.

On le retrouve à suivre les cours de l'École supérieure de guerre navale, puis au commandement des sous-marins Turquoise et Conquérant.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, il était le second sur le Maillé-Brézé, navire qui appareilla de Toulon le 9 avril 1940 pour gagner les côtes de Norvège.

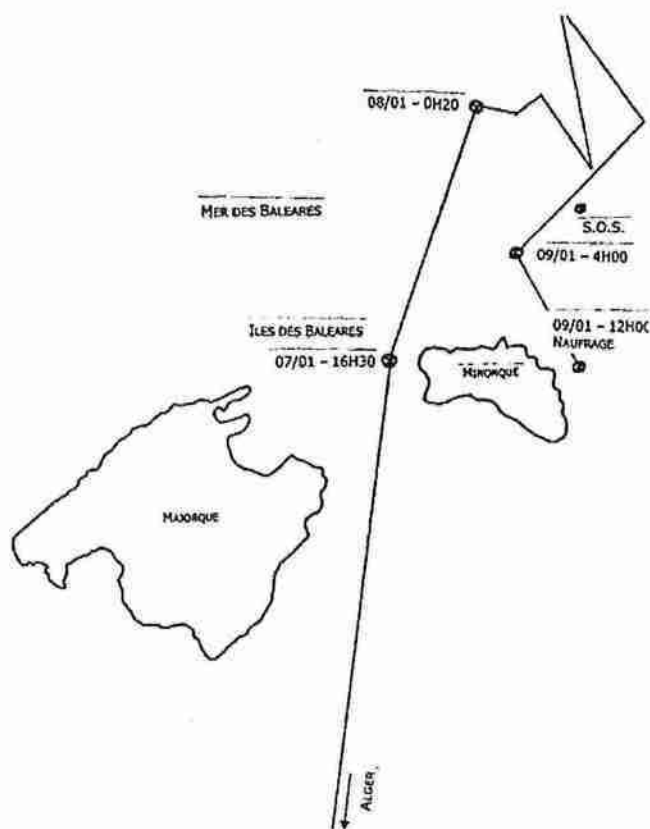
Le 9 avril, le navire était attaqué par l'aviation allemande au large de Bergen. Après 15 jours de campagne, il dut gagner la base de Greenock, sur la côte ouest de l'Ecosse, non loin de Glasgow.

Le 30 avril, alors qu'il était au mouillage, une de ses torpilles explosa et bientôt ce fut le tour de toute la soute à munitions. Le navire était en flammes. On compte 6 morts, 21 disparus et 47 blessés. Lancelot s'en était tiré indemne.

Le 5 mai, les rescapés furent rapatriés à Brest par les avisos Commandant Delage et Chamois.

Par la suite, Jean Lancelot fut affecté à la base sous-marine d'Alger. Le 6 janvier 1942, ayant obtenu une permission, il embarqua sur le petit paquebot Lamoricière, de la Transat, à destination de Marseille. De-là, il devait rejoindre les siens à Rezé, Louis Le Clec'h, non militaire faisait de même...

Le commandant du Lamoricière, Milliasseau, et le second, Nougaret, avaient sous leurs ordres un équipage de 121 hommes. 272 passagers avaient pris place à bord, dont 22 militaires en permission et un groupe de 16 jeunes de 10 à 14 ans avec deux accompagnatrices.



La situation de guerre pesait lourd. Comme on manquait de mazout, on avait reconverti les chaudières pour un fonctionnement au charbon, mais-là encore il n'avait été possible de trouver qu'un charbon de mauvaise qualité. La puissance du navire s'en trouvait considérablement réduite.

Il était parti en fin de journée et la nuit passa. Le jour n'était pas levé qu'un coup de vent arriva depuis le golfe du Lion. La tempête suivit.

En fin de matinée, une voie d'eau se déclara, inondant la soute à charbon. Les pompes furent mises en service, mais le charbon, désormais mouillé, s'avérait de plus en plus déficient, ralentissant encore plus la vitesse du paquebot. Or, la tempête ne cessait de s'intensifier.

Déroulement géographique du naufrage

Au cours de la seconde nuit, vers 23 heures, l'officier-radio du bord captait un SOS venant du cargo Jumièges : « *Avaries graves - Ne faisons plus la route - Cales pleines d'eau* ». La situation qu'il donnait se situait au nord de Minorque. Le Lamoricière n'était pas loin et prit ce cap pour voler au secours du navire en perdition. Ce fut en vain. Sur place, il fallut se rendre à l'évidence. Le Jumièges avait disparu corps et biens. Une vingtaine de personnes venaient de perdre la vie.

Nous étions le 8 janvier. A 14 heures, on constata que la réserve de charbon allait être insuffisante pour le Lamoricière. Qui plus est, elle baignait dans l'eau.

La tempête persistait et le commandant Milliasseau décida de changer à nouveau de cap pour aller s'abriter derrière Minorque. Malheureusement, le navire n'avait plus assez de puissance et il se mit en travers de la lame, roulant dangereusement. Il était alors 15 heures. A 17 heures 30, la radio lançait un SOS à son tour : « *Ne pouvons plus faire route – Ne sommes plus maîtres de notre manœuvre – Chaufferies envahies par l'eau progressivement – Quatre chaudières éteintes – Nous efforçons vider eau par moyen fortune – Demandons urgence présence navire capable de remorquer cas échéant* ». Le message précisait la position et aussi une estimation de la dérive soit 3 milles à l'heure vers le sud-sud-est.

Le journaliste et romancier Edouard Peisson, dans son ouvrage : « *Hommes de mer* », travaillant à partir du témoignage de rescapés, écrit :

« - *Commandant, téléphona le chef-mécanicien (Trautmann), la chauffe est de plus en plus difficile. Les hommes ne tiennent plus. L'eau passe par les soutes dans les chaudières.*

- *Venez, répondit Milliasseau* ».

Le commandant avait prié le capitaine de corvette Lancelot de le rejoindre à la passerelle et demandé à M. Nougaret, le 2^e capitaine, d'assister à l'entretien. Ils étaient quatre hommes de mer expérimentés et sans crainte. M. Trautmann parla. « Les hommes s'épuisent, dit-il ». Bientôt, ils jetteraient dans le foyer autant d'eau que de charbon et, du charbon, il n'y en avait plus que 80 tonnes.

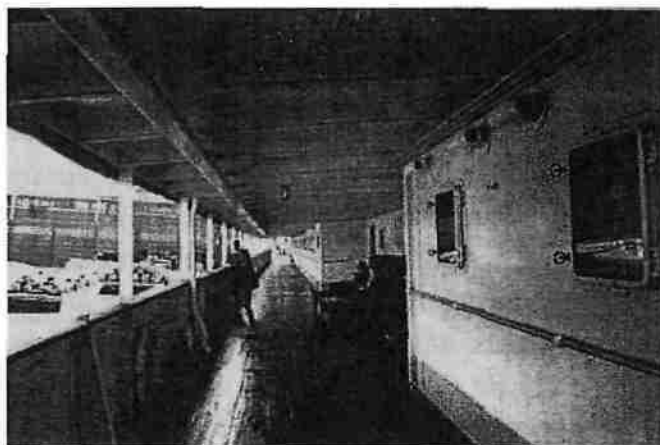
« - *Voici mon avis, dit Milliasseau. Je vire de bord et mets le Lamoricière à l'abri de Minorque. Là. M. Trautmann, vous aurez assez de calme pour arrêter les entrées d'eau et mettre de l'ordre dans les soutes* ».

La manœuvre échoua, comme nous l'avons vu. Nous constatons que Jean Lancelot s'est transformé en une sorte de second-bis. Dans la nuit, vers 1 heure, on tenta de redresser le navire en déplaçant la cargaison, mais ce fut peine perdue.

Le vendredi 9, vers 9 heures 15, apparut un autre navire de la Transat, le Gouverneur Général Gueydon, qui s'était détourné de sa route à la réception du SOS. A plusieurs reprises, il tenta de prendre le Lamoricière en remorque. Ce fut en vain, car beaucoup trop dangereux pour lui-même. Le commandant Milliasseau donna alors l'ordre d'évacuation.

Edouard Peisson reprend son récit :

« *A 10 heures 45, M. Nougaret se présenta à la passerelle. Le capitaine d'armes Schwander, les capitaines de corvette Lancelot et Cransac entouraient Milliasseau :*



Le pont-promenade du paquebot Lamoricière

- *Commandant, dit M. Nougaret, tout est prêt pour l'abandon.*

- *Faites couper le filin de l'ancre flottante qui pourrait causer des avaries au « G.G. Gueydon ». Faites remonter les passagers sur le pont. Que chacun porte le gilet de sauvetage. Les femmes et les enfants embarqueront d'abord. Mais attendez mon ordre. Tendait un papier au matelot, il ajouta : « Pour les radios ».*

Le commandant Milliasseau demandait au commandant Heurtel (du Gueydon) de se porter sous le vent pour recevoir les embarcations, les radeaux et les passagers, soutenus par leur seul gilet, que les lames lui jetteraient.

Les marins, presque agenouillés sur le pont incliné, s'épaulant l'un l'autre pour ne pas glisser, pour ne pas être renversés pour les coups de roulis et jetés à la mer, saisirent à bras le corps enfants et femmes, se les passèrent de l'un à l'autre, de la main courante fixée au roof des embarcations. Une chaloupe fut garnie. On y avait placé les enfants du Centre Guynomer, madame de Cransac et ses quatre enfants.

On y avait placé aussi les deux accompagnatrices du groupe de jeunes qui faisaient chanter tout le monde pour faire face au péril. Le capitaine de Cransac, à proximité de la chaloupe, regardait partir les siens.

Edouard Peisson raconte :

« - Embarquez ! (lui cria-t-on. Il s'y refusera.) ». « Embarquez ! (lui cria-t-on encore) ». « Ou vous serez sauvé avec eux, ou vous périrez avec eux ». Il se recula. M. Nougaret et le capitaine de corvette Lancelot lui donnèrent l'ordre formel de rejoindre sa famille. Il sauta dans l'embarcation. Une seconde chaloupe fut garnie. Après quoi, la première chaloupe fut dessaisie et descendue. A ce moment, le Lamoricière roula sur tribord et la chaloupe passa sous le pont des embarcations où elle s'écrasa. Une lame vint, qui décrocha un des deux palans, et femmes et enfants, déjà broyés, furent versés dans la gueule du monstre. On vit le croc du palan ouvrir la tête de Cransac. Les femmes et les enfants de la seconde chaloupe hurlèrent d'horreur et se rejetèrent à bord dans les bras des matelots.

Le Lamoricière s'inclinait de plus en plus sur bâbord. Le pont arrière, le pont-promenade, le pont avant étaient sous l'eau. Les lames passaient sous les embarcations et s'étaient en langues minces sur le pont supérieur.

Des matelots et Franzoni, le maître d'équipage, coupaient les saisines des radeaux, des caissons et des madriers qui glissaient, entraînant avec eux des femmes, des enfants, des soldats qui s'y étaient accrochés. On ne savait plus si d'autres femmes, d'autres enfants, d'autres soldats se jetaient aux lames ou si les lames les emportaient. Les 300 hommes qui étaient à bord n'eurent que le temps de mettre quelques embarcations à l'eau.

Lancelot, nageur de grande classe, s'approcha de l'une d'elles, mais, la voyant surchargée, refusa d'y monter. Il prit place sur un radeau, mais celui-ci fut bientôt retourné par la mer en furie et lui fracassa le crâne. L'officier fut aperçu effectuant quelques brasses, puis, les deux mains levées vers le ciel, il disparut dans les flots ».

Le Lamoricière sombra à 12 heures 35, le 9 janvier. Le Gueydon récupéra 55 personnes mais, à court de charbon, dut rapidement faire route vers Barcelone. Un second navire de la Transat, arrivé sur zone, prit la relève, le Gouverneur Général Chanzy. Il put embarquer 25 autres

nafragés. Six heures après le drame, le remorqueur *Obstiné*, de la compagnie Chambon, devait encore sauver 13 personnes réfugiées sur un radeau.

Trois-cent une personnes avaient péri, dont les deux Rezéens.

Le 22 février 1942, le naufrage fut reconnu comme évènement de guerre et les victimes considérées comme *Mortes pour la France*. Leurs enfants furent admis *Pupilles de la Nation*.

5 – Un peintre orientaliste nantais natif de Rezé Hippolyte Dubois (1837-1909)

Par Yann Vince

Elève de Charles Gleyre, disciple du grand Ingres et de Delacroix, condisciple de Monet, Renoir et Sisley, ami de Courbet avec qui il s'engagea dans la Commune de Paris, Hippolyte Dubois est aujourd'hui un artiste très méconnu. Pourtant, les œuvres de ce peintre orientaliste nantais, natif de Rezé, réputé en son temps et qui dirigea l'école nationale des Beaux-Arts d'Alger pendant vingt ans, ont toujours une belle cote sur le marché de l'art. L'académisme de ses œuvres les ont relégué alors que l'impressionnisme occupait le devant de la scène à la fin du 19^e siècle. Quelques-unes d'entre elles sont conservées dans les réserves du musée des Beaux-Arts de Nantes et au Château des Ducs de Bretagne. Sa tombe, à l'abandon et en partie écroulée, existe toujours au cimetière de la Bouteillerie à Nantes. Curieusement, le dictionnaire général des artistes de l'école française de Bellier et Auvray identifie deux Hippolyte Dubois, l'un né à Rezé, l'autre né à Nantes. Des recherches plus poussées permettent, en fait, d'identifier un seul et même peintre et d'en savoir un peu plus sur la vie de l'homme et de l'artiste.



Pierre tombale : « H. Dubois 1837-1909, peintre, directeur de l'école nationale des Beaux-Arts d'Alger. Ses amis, ses élèves (Fouroux, sculpteur) » - cimetière de la Bouteillerie, Nantes

Une enfance rezéenne

C'est le lundi 27 février 1837 que naît à Pont-Rousseau en Rezé Henri Pierre Hippolyte Dubois, au-dessus de l'épicerie de la veuve Saillant, tante de sa mère, vraisemblablement située au « *carrefour de Pont-Rousseau* » (actuelle place P. Séward). Il est le premier enfant de Jean Hippolyte Dubois, commis négociant originaire de Vannes devenu épicier par son mariage à Rezé

l'année précédente à l'âge de 32 ans avec Henriette Leroy, jeune femme de 18 ans. Celle-ci est issue d'une famille de marchands de grains nantais installés rue de la Bléterie ; son père étant décédé peu après sa naissance, elle fut élevée par sa mère qui, dès qu'elle fut en âge de travailler, l'envoya chez sa belle-sœur, Henriette Daverly, marchande de denrées, veuve depuis novembre 1830 de Pierre Joseph Saillant marchand de vins en gros à Pont-Rousseau.

La veuve Leroy, devenue rentière, s'installera avec son fils (frère d'Henriette), Pierre Mathurin, négociant en grains, quai Duguay-Trouin. Après leur mariage, le jeune couple Dubois s'est installé chez la veuve Saillant où ils tiennent commerce d'épicerie, employant un commis de 20 ans, Auguste Andin, et une domestique de 29 ans, Marie Allereau. Mais bientôt la tante se remariera (en avril 1837 à Rezé) avec un autre marchand de vins en gros, Louis Guibert, et décédera deux ans plus tard à Pont-Rousseau, le 2 juillet 1839.

Après Henri Pierre Hippolyte (1837), le couple Dubois, qui a pris la succession du commerce de la tante, aura 7 autres enfants dont 5 vivront : Maria (1838), Anna (1839), Augustine (1841), Henriette (1843) et Henri Ernest (1844). Ils emploient en 1846 trois domestiques, c'est dire que l'affaire semble prospère ! Notable reconnu, Jean-Hippolyte Dubois entre même en 1843 au conseil municipal de Rezé, aux côtés du maire très orléaniste, Pierre Giraud puis, après le décès de celui-ci, à la fin 1844, de Joseph Delaville-Leroulx, son voisin de l'Erdronnaire à Pont-Rousseau.

C'est dans un Pont-Rousseau populeux et à l'activité commerçante très active que le jeune Hippolyte vivra ses années d'enfance. C'est l'époque où le faubourg se développe, la rue Nationale vers Saint-Paul commençant à s'urbaniser alors que l'église Saint-Paul est édifiée en 1842.



Le carrefour de Pont-Rousseau (actuelle place Sépard) au 19^e siècle (au fond l'actuelle rue F. Faure, à droite la rue J. Fraix, à gauche s'ouvrait l'ancienne route de Machecoul devenue rue de la Commune)

Au lycée royal de Nantes

Peut-être le jeune fils de l'épicier développa-t-il ses jeunes talents de dessinateur dans l'arrière-boutique ? Ce qui est sûr, c'est que ses parents entendent lui donner une éducation

élémentaire digne de leurs ambitions pour l'aîné de leurs enfants. En 1845, il a 8 ans, il entre en classe de 8^e au collège royal de Nantes (l'actuel lycée Clémenceau). A l'époque, peu nombreux étaient ceux qui y scolarisaient leur progéniture, la plupart se contentant, pour les garçons, des cours dispensés par l'instituteur communal, M. Albert. La bourgeoisie nantaise privilégiait soit l'enseignement dans les établissements confessionnels, au collège du séminaire des Couëts ou encore à Saint-Stanislas à Nantes, soit l'enseignement à l'école publique du collège royal ! Celui-ci avait, à l'époque, mauvaise réputation : « *les fortes têtes sont renvoyées, les professeurs tracassés, la discipline est sévère et le travail minutieusement réglé ne laisse pas de temps pour les distractions* ».

1845, c'est l'année où arrive au collège royal de Nantes un nouveau professeur pour les classes de 6^e, Jean-Louis Vallez, père du jeune Jules Vallès. Celui-ci fit une description sinistre du collège, dans son œuvre (notamment l'Enfant et le Bachelier), évoquant « *sa silhouette lugubre, son silence monacal* ». Quant aux professeurs, ils ne sont pas en reste, le jeune Vallès les dénonçant à travers l'image de son père, lequel « *fait peur aux élèves* ». Il est vrai que les rapports d'inspection font état de la « *sévérité de caractère* » du professeur Vallez, de « *ses manières un peu rudes avec les élèves* ». Il reste que l'établissement est alors bien coté même si un militaire « *chargé de l'école régimentaire* », vient régulièrement y donner des leçons de gymnastique peu recherchées par les élèves ! Le jeune Hippolyte Dubois est sans doute interne puisque ses parents vivent à Rezé, une commune qu'ils vont bientôt quitter, peu après la révolution de février 1848.

Le jeune Dubois côtoie de nombreux condisciples, enfants de la bourgeoisie nantaise, à l'instar du fils du maire, Colombel, du fils de médecin vendéen Clémenceau, du fils de drapier Tissot (dont on reparlera), du fils de l'architecte Chenantais, du jeune Boulanger (le futur général) ou encore du fils d'un vérificateur des douanes, Eudel (futur critique d'art et homme de lettres). Le



L'ancien collège royal

collège royal est devenu lycée national et est le théâtre de quelques affrontements entre cléricaux et républicains. Ainsi, en vertu du plan de réorganisation des lycées du ministre Fortoul, en août 1852, l'enseignement religieux est rendu obligatoire une fois par semaine pour tous les internes.

Le père de notre jeune Hippolyte siège encore au conseil municipal de Rezé présidé par le nouveau maire Arsène Leloup en mars 1848 mais le quitte lors du

renouvellement au suffrage universel en juillet 1848. Bientôt d'ailleurs, la famille Dubois disparaît de Rezé puisqu'elle ne figure pas au recensement de population de 1851. On la retrouvera à Nantes en 1856 mais avant cela, il semble que les Dubois aient fait un passage par Basse-Goulaine où la famille réside, à la Jarniganière, en 1855, en témoigne l'acte de décès d'une sœur de l'épicier

devenu propriétaire. Jean Hippolyte Dubois s'est lancé dans le négoce de la morue lorsqu'il installe sa famille à Nantes, rue Kervégan. Le jeune Hippolyte a 18 ans et va bientôt terminer ses études aux cours de l'enseignement secondaire spécial dispensé par le lycée devenu impérial. Les conditions d'études ont quelque peu évolué : une infirmerie a été créée ainsi que des salles de musique et l'installation de l'éclairage au gaz se substitue à l'éclairage à l'huile. Déjà les talents artistiques de notre étudiant sont avérés. Ainsi, il a pu rencontrer d'autres jeunes peintres, notamment Alexis Douillard et le jeune Tissot. Adolescents, Tissot et Dubois créent une petite école de peinture dans la chambre de Tissot.

A Paris, ou à la conquête de la gloire

De quelques mois l'aîné d'Hippolyte Dubois, Jacques-Joseph Tissot est le fils d'un marchand de drap prospère, originaire de Franche-Comté et installé à Nantes, et d'une modiste. Les deux adolescents rêvent de monter à Paris, à la conquête de la gloire. Si la mère du jeune Tissot, amie du peintre nantais Elie Delaunay, est un soutien important à l'ambition des jeunes gens, il n'est pas certain que le jeune Dubois soit encouragé par un père négociant dont il est l'aîné et pour lequel le père n'ambitionne rien moins que de lui transmettre le négoce des salaisons. Pourtant, c'est peu après leur sortie du lycée impérial que les deux jeunes artistes décident de partir à Paris, vers 1856, avec une recommandation auprès dudit Delaunay. Nous sommes, tout juste, cinq ans après l'ouverture de la ligne de chemin de fer reliant Nantes à Paris !

Tissot deviendra l'élève d'Hippolyte Flandrin et de Louis Lamothe et se fera l'ami d'Edgar Degas. Hippolyte Dubois est, quant à lui, l'élève de Charles Gleyre. Tissot (qui adoptera bientôt le prénom de James par anglicisme) deviendra un portraitiste de talent (son premier portrait sera celui de sa mère) tandis que notre jeune Dubois côtoie les futurs impressionnistes, en particulier Claude Monet. L'atelier de Charles Gleyre lui enseigne le classicisme le plus pur. Le maître est influencé par Dominique Ingres et Eugène Delacroix, dont Dubois bénéficie de l'enseignement. Le jeune Hippolyte découvre et est lui-même marqué par leur goût pour l'orientalisme. Gleyre prône dans l'art le retour à l'antique. Ne dit-il pas un jour à Claude Monet : « *Rappelez-vous, jeune homme, que quand on exécute une figure, on doit toujours penser à l'antique...* ». Il faut dire que, depuis les voyages en Orient de Lamartine et les orientales d'Hugo, Gleyre s'était lui-même aventuré en Orient, découvrant de nombreuses régions aux réalités multiples.

Parmi les autres élèves de l'atelier de Charles Gleyre, Dubois côtoie le jeune Frédéric Bazille et Auguste Renoir.

Les élèves de Charles Gleyre se retrouvent aux Batignolles, au café Gerbois. C'est là que, le soir, les jeunes artistes s'exercent devant les modèles sans se soumettre à un professeur déterminé. On y rencontre Pissarro, Guillaumin, Cézanne, lequel est arrivé à Paris pour y retrouver son ami Emile Zola. Bientôt une peinture moins traditionnelle va naître.



Charles Gleyre

Entré à l'école des Beaux-Arts le 4 avril 1859, Dubois deviendra l'ami d'Hippolyte Moulin, jeune sculpteur de quelques années son aîné. Nous verrons que les deux jeunes hommes connaîtront un engagement commun au moment de la Commune de Paris douze années plus tard ! Quand Hippolyte Dubois entre à l'école des Beaux-Arts, James Tissot, l'ami nantais d'Hippolyte Dubois, très éclectique et influencé par un récent voyage en Belgique, présente ses premières œuvres au salon de 1859, des œuvres plutôt traditionnelles, avec notamment les dessins de vitraux pour une église de Nantes. Comme Dubois, Tissot se montre « *empreint d'une certaine pédanterie historique* diront les critiques, *présentant des allégories dans le style enseigné par Ingres ou Delacroix* ».

Le salon des artistes français est le lieu incontournable, un lieu d'ailleurs largement soutenu, voire censuré, par le régime impérial de Napoléon III. Hippolyte Dubois y exposera à partir de 1863 avec son « *Portrait de madame D.* ».

Après avoir obtenu une médaille au salon de 1868, il présente l'année suivante sa « *Diane* », une peinture inspirée de la mythologie et fidèle à l'enseignement de Gleyre, laquelle fera l'objet d'une critique dans la Revue des Deux Mondes par l'écrivain et critique d'art, Edmond About : « *La Diane de M. Hippolyte Dubois, quoiqu'elle sente un peu trop le modèle parisien, et un modèle qui pêche par les jambes, est une œuvre de bonne école et pleine de qualités sérieuses* ». About est à l'époque très contesté par nos jeunes artistes à l'esprit républicain jugeant l'écrivain par trop « *bonapartiste* ». La même année la Gazette des Beaux-Arts fera cette critique d'une autre peinture d'Hippolyte Dubois, « *dont la figure d'Erigone est élégante sans manière et colorée sans dissonances* ».

L'ami de Dubois, James Tissot, spécialisé dans les portraits de femmes, voyage, à Anvers, en Italie, à Londres où il expose certaines de ses toiles en 1864. Il gardera des activités de ses parents le goût des tissus et de la mode dont il fera son thème de prédilection. Nous ne savons si Hippolyte Dubois voyage, mais sa peinture reste, pour ses années-là, très imprégnée des thématiques alors dominantes. Avant sa « *Diane* » présentée au salon de 1869, il présente « *La cantoria* » (1862), une « *Elégante au lévrier* », « *La discrète* », des peintures de femmes, comme son ami Tissot.

Durant les années 1860, Dubois fait des allers et retours entre Nantes et Paris, sans doute comme Tissot. Leur ami Eudel, critique d'art qu'ils ont connu au collège, est alors l'un des mécènes qui soutient activement les artistes nantais, en achetant leurs œuvres. Jusqu'en 1861, Hippolyte Dubois figure d'ailleurs encore parmi les habitants de Nantes. Il y est en effet recensé au domicile de ses parents, rue Kervégan, et il semble qu'il échappât à la conscription lors du tirage au sort, grâce vraisemblablement au paiement de l'exonération de 2 500 francs sans laquelle il aurait dû renoncer à sa carrière d'artiste ! En 1866, il marie sa sœur Anna à un fils de rentier, propriétaire



James Tissot (autoportrait)

installé quai du Port Maillard à Nantes, Alfred Puizot. Son jeune frère Henry est devenu commis auprès de leur père, compensant ainsi le départ de l'artiste !

Le père d'Hippolyte décède à Nantes le 20 août 1870, à son domicile. Dès lors sa mère, ses sœurs et son frère s'installeront de l'autre côté de l'île Feydeau, quai Duguay-Trouin, près de l'oncle Pierre Mathurin Leroy. Ils seront bientôt rejoints par une parente, Hélène Lebert. Mais Hippolyte Dubois, happé par la capitale, reviendra de moins en moins à Nantes.

La fédération des artistes

Lorsqu'à l'été 1870 la guerre éclate avec la Prusse, Hippolyte Dubois est domicilié à Paris dans le 6^e arrondissement, sur la rive gauche, rue des Grands Augustins. Après la défaite de Sedan et la chute de l'Empire, la République est proclamée, le 4 septembre ! Alors que le gouvernement de la Défense Nationale s'est replié à Tours, Gambetta forme l'armée de la Loire en octobre. A trente-trois ans, Hippolyte Dubois s'engage dans cette campagne, comme son ami de l'école des Beaux-arts, Bazille, ainsi en témoignera-t-il une trentaine d'années plus tard (dans ses états de service rédigés par lui-même) !

Après quelques succès, l'armée de la Loire subit un grave revers avec la prise d'Orléans par les allemands, le 4 décembre. Frédéric Bazille a été tué à 28 ans, le 28 novembre ! Malgré la résistance des troupes et la réorganisation de cette armée, celle-ci se retranchera jusqu'à la signature d'un armistice le 28 janvier 1871. Paris est assiégée par les Prussiens. Paris a faim, Paris se révolte.

Alors que l'armée de la Loire vient d'être dissoute, le 14 mars, Paris s'insurge et constitue un gouvernement insurrectionnel. Durant neuf semaines la capitale donne l'exemple à la France entière d'une expérience inédite et originale. La Commune s'organise. Le 13 avril, Gustave Courbet, président de la Société des peintres et qui avait été sur une liste républicaine radicale avec le jeune Clémenceau aux élections législatives du 8 février, annonce la création de la fédération des artistes.

Le célèbre peintre réaliste entend ainsi unir « *toutes les intelligences artistiques* » pour concourir « *aux splendeurs de l'avenir et à la République universelle* ». Courbet réunit 400 professionnels du monde des arts dans le grand amphithéâtre de l'école de médecine. L'objectif est double : d'une part venir en aide à une profession en crise depuis le siège de Paris et sa prise en main par la Commune qui a fait fuir les riches clients de la ville, d'autre part se mettre au service de la glorieuse entreprise communarde, en voulant l'exalter par des spectacles et des chefs d'œuvre. Cette fédération des artistes rassemble tous les représentants de la peinture, de la sculpture, de la décoration, de la gravure et de l'architecture. Un comité de 47 membres est élu au suffrage universel des artistes. Hippolyte Dubois y siège, sollicité par Courbet, aux côtés des



Gustave Courbet photographié par Nadar

caricaturistes Daumier et Gill, des peintres Corot et Manet, de son ami le sculpteur Moulin ou encore d'Eugène Pottier.

La fédération se fixe l'objectif de rédiger un rapport sur les réformes à apporter dans l'administration des Beaux-Arts. Les membres du comité rêvent à haute voix d'une « *régénération de l'avenir* ». Lors d'une réunion tenue au Louvre le 21 avril, Hippolyte Dubois est désigné avec son ami Moulin ainsi que le sculpteur Agénor Chapuy, le peintre Eugène Gluck et le caricaturiste André Gill, administrateur du Musée.

Ils sont chargés d'organiser le salon à venir, de « *s'enquérir de l'état des collections et surtout des mesures préservatrices que l'on avait pu prendre contre l'incendie* » (Gazette des Beaux-Arts 1872/1).

Si certains artistes furent désignés à leur insu à cette « *fédération des artistes* » (ainsi Manet était absent de Paris au moment du vote !), il n'en est pas de même pour Hippolyte Dubois qui, avec son ami Hippolyte Moulin, se consacèrent avec enthousiasme à leur tâche. Il faut dire que ces artistes les plus déterminés étaient parmi les plus farouches opposants à l'Empire. La fédération des artistes se distinguera par son avant-gardisme, professant « *l'ignorance c'est l'esclavage, l'instruction c'est la liberté* », organisant des spectacles gratuits « *au bénéfice des veuves, orphelins et nécessiteux de la garde nationale* »... Cela dans les conditions difficiles du siège, des bombardements des Prussiens, de la pression du gouvernement de Versailles qui bientôt mettra fin à l'expérience en réprimant de manière sanglante l'insurrection. Durant une semaine, du 21 au 28 mai 1871, les troupes versaillaises, sous les ordres de Thiers, écrasaient la Commune, fusillaient sans jugement des dizaines de milliers d'insurgés. Durant cette « *semaine sanglante* », Dubois peindra son ami Moulin alors que se dressent les barricades dans Paris, œuvre qu'il lui dédiera : « *A mon ami Moulin 21-23 mai 1871* ».

Le peintre orientaliste

C'est peu avant la chute de Sedan, on l'a vu, qu'Hippolyte Dubois avait perdu son père. Le marchand de salaisons, ancien conseiller municipal orléaniste de Rezé, devenu rentier et membre de la bourgeoisie négociante, était sans doute très éloigné des préoccupations du peintre de la « *semaine sanglante* ». Hippolyte Dubois, eût-il à pâtir de son engagement dans la Commune ? Il ne semble pas, d'autant que le conservateur du musée du Louvre, Barbey de Jouy, reconnaîtra l'œuvre des représentants de la fédération des artistes qui permirent dans cette période trouble de préserver de riches collections nationales, à l'instar de sculptures et peintures du Palais de l'Industrie transférées au Louvre pour les mettre en sûreté.

C'est en Algérie qu'Hippolyte Dubois décide de s'installer, au milieu des années 1870, sans doute pour y retrouver, comme le disent à l'époque les artistes qui s'y retrouvent, une autre Provence, teintée de l'orientalisme tant à la mode.



Dans la prairie (H. Dubois, salon de 1869)

Plusieurs œuvres d'Hippolyte Dubois sont antérieures à son « *orientalisme* » : il en est ainsi de sa « *Femme sur la terrasse* » (1872) ou de « *La Dame et l'officier* » et de ses élégantes « *Dans la prairie* ».

Certaines de ses œuvres sont des commandes, à l'instar du « *Portrait de Mme Eudel* », l'épouse de son ami et mécène nantais ! C'est d'ailleurs dans cet esprit que son ami Tissot avait peint en 1868 son fameux « *Cercle de la rue royale* » se faisant alors le meilleur portraitiste de la société élégante. En 1872, Dubois avait exposé deux tableaux et un portrait au salon de Nantes. La gazette des Beaux-Arts (1873/1) commentera : « *cet artiste, qui a obtenu une médaille à l'un des derniers salons parisiens, s'est donné la peine d'apprendre son métier, de faire de sévères études, y dépensant beaucoup d'application et de persévérance. C'est un homme de volonté. C'est aussi un peintre sérieux et convaincu* ».

C'est lors de l'exposition de la société anonyme coopérative d'artistes en avril 1874 que Claude Monet présente son « *Impression soleil levant* », un paysage du port du Havre, fondant ainsi l'expression « *impressionnisme* » qualifiant cette peinture. On sait que Tissot déclina l'invitation de Monet et devait s'installer en Angleterre, après avoir rencontré une Irlandaise divorcée qui deviendra sa compagne. Dubois, qui restera célibataire toute sa vie, s'expatrie également à cette époque pour exprimer son talent de l'autre côté de la Méditerranée. En cela, Dubois semble s'éloigner de ses condisciples de l'école des Beaux-Arts lesquels expriment leurs talents en rompant avec l'académisme et en exposant leurs œuvres « *impressionnistes* ». Il est en Algérie lorsqu'il perd, en 1884, son ami Hippolyte Moulin, lequel, mis à l'écart après la Commune de Paris, décède alors qu'il survit en donnant des cours d'anglais et d'allemand pour se faire un peu d'argent ! Tissot, de retour en France, décèdera en 1902.

Dès 1881, Hippolyte Dubois apparaît comme professeur de dessin et de peinture à l'école des Beaux-Arts d'Alger récemment promue école nationale. Abrisée dans une ancienne mosquée du quartier de la Marine située entre la rue d'Orléans et la rue des Consuls, l'école, comme le musée national des Beaux-Arts d'Alger, fonctionnait en tant que structure officielle du colonialisme. Sous la politique de Jonnart, gouverneur général, on voulait créer sur place une élite artistique. En 1885 Hippolyte Dubois en devient le directeur. La peinture de chevalet est devenue une activité autonome et les peintres se sont imposés en tant que groupe social. Dubois produira à cette époque nombre de tableaux « *orientalistes* » comme « *Sur les terrasses de la villa Abd El Tif* » (1880), sa « *Danseuse orientale* », le « *Chanteur du café maure* » (Musée d'Alger) ou encore l'« *Oriental au couteau* ».

Notre artiste est à l'apogée de sa carrière. Les notices biographiques publiées ultérieurement seront assez critiques sur la carrière pré-orientaliste d'Hippolyte Dubois. Ainsi le dictionnaire « *Thieme et Becker* » de 1913 évoquera ses peintures envoyées au salon de Paris de 1863 à 1882 : « *il fit des portraits, des scènes de genre mièvres* » citant notamment les sujets mythologiques traités jusque dans les années 1870. Le dictionnaire évoquera également les thèmes inspirés par des paysages et des figures d'Alger, peintures envoyées également au salon de Paris : « *Une rue d'Alger* » (1880), « *Intérieur mauresque* » (1881), « *Groupe d'Arabes* » (1886).



« Oriental au couteau » et « Sur les terrasses de la villa Abd El Tif » (Hippolyte Dubois)



Directeur de l'école nationale des Beaux-Arts d'Alger

En prenant la direction de l'école nationale des Beaux-Arts d'Alger, Dubois trouve une situation améliorée et stabilisée après les débuts difficiles et inadaptés liés aux conditions de travail initiales. L'école se voit assignée par le gouvernement colonial un objectif affiché : regrouper les élites locales pour développer l'enseignement artistique dans la ville, et créer des collections susceptibles « *d'éveiller et de développer chez les Algériens le goût du vrai et du beau* ». Ainsi naquit la Société algérienne des Beaux-Arts qui devait fonder un embryon de musée et offrir des cours libres d'accès. A l'école des Beaux-Arts, l'origine des élèves est très diverse – française, française naturalisée, italienne, espagnole, maltaise – et ce fait est lié étroitement à la politique systématique de colonisation de la France. Par contre, la vitalité de l'école se mesure essentiellement à ses relations étroites avec les autres organismes artistiques locaux, plus particulièrement avec la Villa Abd El Tif dont on a vu que Dubois en a fait un de ses motifs de peinture. Les pensionnaires de la Villa influencent les élèves de l'école des Beaux-Arts à travers leur propre atelier.

Parmi les élèves de Dubois, on compte Léon Geille de Saint-Léger (né en 1863), Alexandre Rigotard (né en 1871), Louis Ferdinand Antoni (né en 1872, jeune corse arrivé très jeune en Algérie), José Ortega ou encore Armand Jacques Assus (né en 1892). Celui-ci témoignera (il décédera en 1977) avoir reçu d'Hippolyte Dubois un enseignement d'un académisme rigoureux. Le fervent défenseur de la pureté du dessin qu'était Dubois contribua à doter l'adolescent d'un métier des plus solides tout en lui insufflant le désir de se situer dans la grande tradition de la peinture française.

Marion Vidal-Bué, l'une des grandes spécialistes des peintres algériens, indique que parmi les sujets picturaux les plus représentés par ces peintres on trouve les femmes dans les harems anciens qui se distraient entre elles mais aussi les musiciens, surtout les baladins nombreux à se produire au détour des rues. Elle cite ainsi l'élégant « *Joueur de luth* » d'Hippolyte Dubois.

On peut retenir quelques autres œuvres marquantes comme sa « *Femme d'Alger* », sa « *Jeune algéroise à la balustrade* » ou sa « *Danseuse orientale* ».



« *Danseuse orientale* » et « *Femme d'Alger* » (Hippolyte Dubois)



Un peintre honoré, distingué

Hippolyte Dubois exerce, durant les dernières années du siècle, une forte influence sur la vie artistique à Alger. Il est d'ailleurs, avec Barbichon, Chataud, Deneux, Galland, Muller, Noailly, Nocé, Rey et quelques autres, l'un des fondateurs de la Société des Artistes Orientalistes algériens, en 1897, dans le même esprit que la Société des Orientalistes français. Dubois semble d'ailleurs installé définitivement à Alger. En 1893, sa mère est décédée à Nantes, quai Duguay-Trouin, un an après sa parente Hélène Lebert, quelques années après la sœur d'Hippolyte, Anna (femme Puizot) à Lorient (en 1888) et après son jeune frère Henri Ernest, décédé à Noirmoutier en 1882 ! Deux sœurs d'Hippolyte restées également célibataires, Maria et Augustine, qui vivaient avec leur mère, quittent Nantes après le décès de celle-ci pour rejoindre Hippolyte à Alger. Elles s'y installent avec lui et y décèderont toutes deux après lui, en 1914.

Les distinctions ne tardent pas à récompenser notre artiste. Officier d'académie en 1885, il devient en 1894 officier de l'instruction publique. Le 2 janvier 1904, Hippolyte Dubois est désigné par décret, sur une recommandation du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, chevalier de la Légion d'Honneur. Pour la remise de cette distinction, il écrit le 25 janvier une lettre au grand chancelier de la Légion d'Honneur proposant « *Monsieur Bouvagnet, chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller du gouvernement, inspecteur général des services administratifs au gouvernement général de l'Algérie, demeurant villa Stéphann chemin Youssouf, à Mustapha Alger* », pour sa réception. A cette occasion il rédige également un résumé de ses états de services dans lesquels il indique avoir obtenu plusieurs médailles : « *médaille de bronze au salon de 1868,*

médaille de bronze à l'exposition universelle de 1889 » et avoir participé « hors concours » au salon des artistes français.



L'hôtel Bellevue à Samoëns où décède Hippolyte Dubois

A près de 70 ans, Hippolyte Dubois souffre de maladies de peau, psoriasis ou herpès. Les médecins lui conseillent les cures à la station thermale de Samoëns en Haute-Savoie, réputée depuis 1834 propre à combattre les affections psoriques et herpétiques. C'est là, en cure, qu'il décède brutalement, à 72 ans, le 9 octobre 1909, à huit heures du matin, à l'hôtel Bellevue. C'est l'hôtelier, Paul Treuthard, qui déclarera le décès le lendemain. Les sœurs du disparu feront transporter le corps à Nantes où il est

inhumé, le 18 octobre, dans le caveau de famille, au cimetière de la Bouteillerie.

Méconnu aujourd'hui, Hippolyte Dubois, fût ainsi un peintre réputé même si son académisme ou pompiérisme comme le diront certains souffrit de l'émergence de l'impressionnisme qui révolutionna l'art pictural. Pourtant un dictionnaire de l'Art à Nantes au 19^e siècle, le « Maillard » (édition de 1888) écrivait concernant Hippolyte Dubois : « *ses ouvrages révèlent une grande adresse de main, jointe à une imagination poétique, et ses portraits donnent l'individualité achevée de la physionomie* ». Aujourd'hui quelques salles de ventes (Christie's...) voient passer régulièrement des œuvres de notre artiste. A Nantes, le musée des Beaux-Arts conserve deux peintures, sa « Diane », et le « Portrait de Madame Eudel ». Le musée du château des ducs de Bretagne possède deux huiles, un petit paysage et une toile intitulée « La jeunesse ».

A l'évidence cet artiste peintre accompli mériterait une reconnaissance, même tardive de la ville qui l'a vu naître voire de celle où il vécut sa jeunesse.



Le caveau de la famille Dubois au cimetière de la Bouteillerie, à Nantes (la partie gauche effondrée), carré Z en bord d'allée Est, rang 4, fosse n° 19 - photo Yann Vince - mars 2014.

Bibliographie

- Barreau Joël, Guiffan Jean, Liters JL – un grand lycée de province, Clémenceau
- Bellier et Auvray – dictionnaire général des artistes de l'école française jusqu'en 1882, p. 207 – site Gallica (BNF)
- Benezit E. – dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs – Paris, éd. Gründ, 1999, T. 4 p 762
- Gazette des Beaux-Arts : 1868/1 T. 24 pp 515-516 ; 1872/1 T. 5 pp 49-50 ; 1873/1 T. 7 pp 64-66 ; 1877/1 pp 49/50
- Maillard, l'Art à Nantes, 1888, pp 75-76
- Maitron (le), dictionnaire biographique du mouvement ouvrier – notices biographique d'Hippolyte Dubois et d'Hippolyte Moulin
- Revue des Deux Monde, 1869 : article d'Edmond About
- Site web Raspouteam.org/1871 – la commune de Paris, fédération des artistes, 13 avril 1871
- Site web Larousse – biographie de James Tissot
- Soulard Christophe - Clémenceau au fil des jours - éd. Sud-Ouest
- Thieme und Becker – dictionnaire (traduit de l'allemand), Leipzig, 1913, T. 9 p 608
- Vive la Commune, spécial 140^{ème} anniversaire de la Commune de Paris, supp. N° 45 p. 15
- Vidal-Bué Marion – Alger et ses peintres 1830-1960 pp 242, 266, 275

Sources

- Archives Départementales de Loire-Atlantique (ADLA) commune de Basse-Goulaine – registre des recensements de populations 1856, registre de décès 1855
- Archives municipales de Nantes (AMN) – registres des mariages et des décès 4^{ème} canton, registres des recensements de population Nantes 4^{ème} 1856, 1861, 1866, 1872, 1876, 1881, 1886, 1891, registres des inhumations cimetière de la Bouteillerie
- Archives municipales de Rezé (AMR) – registres des naissances (notamment acte de naissance d'Hippolyte Dubois) des mariages et des décès, registres des recensements de population 1836, 1841, 1846, 1851
- Mairie de Samoëns (Haute-Savoie) Etat-civil – acte de décès d'Hippolyte Dubois (1909)
- Site base Léonore (Légion d'honneur) – dossier d'Hippolyte Dubois (1904) : décret de nomination, lettre d'Hippolyte Dubois au grand chancelier, résumé des états de services, copie de l'acte de naissance
- Site web Artnet.fr – œuvres d'Hippolyte Dubois
- Témoignage oral de Jo Vince (recueilli vers 1982) sur les peintures d'Hippolyte Dubois au musée du château des ducs de Bretagne

Remerciements à M. Jean-Paul Le Maguet, ancien conservateur du patrimoine au musée du château des ducs de Bretagne à Nantes, et à Mme Marie-Colette Depierre, conservatrice en chef du patrimoine honoraire, pour ses recherches sur Hippolyte Dubois.

6 - Marqué par son enfance trentemousine, Marc Elder obtient le prix Goncourt en 1913

Par Yves Lostanlen

Le 3 décembre 1913, après onze tours de scrutin, le jury du Goncourt, un temps séduit par un roman de Valéry Larbaud et par le Grand Meaulnes d'Alain-Fournier, mais sans pouvoir dégager une majorité des suffrages, décidé à en finir, décerne le prix à un outsider, Marc Elder pour « *Le Peuple de la Mer* ».

Le centenaire de cet évènement offre l'occasion d'évoquer cet écrivain, honoré par des dénominations de places à Nantes, devant l'entrée du château des Ducs, et à Saint-Fiacre-sur-Maine où il est décédé. A Trentemoult, qui le vit gambader bambin, et à La Bernerie où il passait ses vacances scolaires, des rues portent son nom.

Notre société médiatisée et sélective dédaigne souvent les seconds rôles et la postérité a classé Marc Elder dans cette catégorie. Ce n'est pas une raison pour le maintenir dans l'oubli : faisons un peu mieux connaissance avec un homme de littérature et de culture, amoureux de la mer et du pays nantais, que la tuberculose a malheureusement contraint à une existence discrète.

Le bonheur à Trentemoult (1884-1889)

Marc Elder est le pseudonyme littéraire adopté en 1906 par Marcel Tendron. C'est donc ce nom de l'état-civil qui va être employé ici pour relater quelques épisodes de sa vie.

Le 3 novembre 1884, Auguste Tendron, 25 ans, proconsul d'Angleterre au port de Saint-Nazaire, est tout fier d'aller déclarer à la mairie de Nantes la naissance de son premier enfant, Marcel, né le 31 octobre de son union avec Alice Joyaux, 31 ans. Le couple demeure à deux pas, place du Port Communeau. Auguste est accompagné d'un beau-frère, Jules Porcheron, négociant, demeurant quai des Tanneurs, et d'un Trentemousin ami, Théodore Benoiston, un dessinateur de 32 ans.

Rapidement, le jeune père décide de partir à Trentemoult où la petite famille s'installe dans « *une maison ornée d'une glycine, d'une véranda, et prolongé jusqu'aux prairies, d'un verger rose. Une rivière marécageuse croupissait par derrière, à vingt pas du portail, sauf l'hiver où le torrent des crues emportait ses fanges en bouillonnant contre les saules* ». Ces quelques lignes écrites par Marc Elder dans « *Jacques Cassard, corsaire de Nantes* » permettent de localiser cette habitation



Marc Elder (1884-1933)



Le Seil, vu de Trentemoult.
En arrière-plan. le séminaire des Couëts.

en lisière sud de Trentemoult, léchée par les marais du Seil.

Dans « *Le Pays de Retz* », il écrira : « *On renifle déjà l'odeur des vases, cette odeur douceâtre et jaunie que les roseaux cachent en eux comme un vice et qui me rappelle ma petite enfance – je n'avais pas quatre ans – du temps où nous habitions Trentemoult, au sud de Nantes, en bordure de ces marécages d'où les osiers étirent leurs fronts vultueux comme des victimes de Dante* ».

Roger Douillard, auteur de « *Marc Elder ou un rêve écartelé* » (Cid éditions, 1988) d'où sont tirés les deux extraits ci-dessus, poursuit : « *Ses jeunes années et son père surgissent toujours dans ses rêves au temps où il tenait à peine sur ses jambes et qu'il courait aux embarcations. De menues aventures lui arrivent : on le repêche par la peau des fesses ou par l'oreille ; il hante les grèves et les quais avec la marmaille de Trentemoult et recherche, dans un rafirot, le tangage dans le sillage des cargos long-courriers qui remontent la Loire, la rivière de Nantes, et dont il connaît la cargaison seulement en déchiffrant leurs noms...* ». En reprenant cette dernière phrase, on peut se demander si Marc Elder lui-même ou les sources consultées par son biographe n'ont pas enjolivé les faits, car il est difficilement imaginable qu'un enfant de quatre ans soit capable de lire le nom des navires. Mais on n'exige pas d'une belle envolée lyrique la vérité historique !

Curieusement, les époux Tendron et leur fils unique ne figurent pas sur la liste nominative de recensement de population de Rezé pour 1886 : étaient-ils absents au passage de l'agent recenseur ? Une chose est sûre, en tous cas, c'est que le père du petit Marcel, Auguste Tendron est décédé à Trentemoult à l'âge de 30 ans, probablement de la tuberculose, « *en sa demeure* » le 2 mars 1889. La déclaration a été faite à la mairie de Rezé. Il est qualifié de « *propriétaire* », son état de santé ne lui avait sans doute plus permis d'assumer ses fonctions au port de Saint-Nazaire. Le décès est attesté par son voisin, Aristide Briand, armateur, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre homme politique, et Auguste Braud, sabotier au bourg. C'est un événement douloureux et déterminant dans la vie de Marcel qui vient de se produire. Sa jeune veuve de mère retourne sans tarder habiter à Nantes avec lui.

Le père et la mer



La Bernerie – La plage dans les années 30

Marcel a certainement idéalisé l'image d'un père qui avait exercé une profession liée au commerce maritime, fréquenté le milieu des armateurs, choisi de s'installer à Trentemoult.

Durant ses années de scolarité jusqu'au baccalauréat qu'il obtiendra en 1903, il passera ses vacances à La Bernerie, dans la maison de sa grand-mère. Sur la plage, le capitaine Lacroix, auteur d'ouvrages sur les grands voiliers, l'initiera à la natation et lui parlera, on l'imagine, des choses de la mer qu'il était avide de connaître.

L'œuvre qui lui vaudra le prix Goncourt est parsemée de termes de marine, révélant une connaissance poussée de ce milieu, acquise par une recherche documentaire solide et une longue observation, enrichie aussi par des conversations nourries avec les professionnels de la navigation et de la pêche.

Un homme de lettres et de culture

Après son baccalauréat, Marcel Tendron est monté à Paris. C'est là qu'il noue des relations avec les écrivains Romain Rolland et Octave Mirbeau. Il rencontre également le peintre Claude Monet avec lequel il se lie d'amitié.

Sous le pseudonyme de Marc Elder, il écrit son roman « *Le Peuple de la Mer* » qui décrit la vie et les mœurs des pêcheurs de Noirmoutier, que le Goncourt va couronner en 1913. Michel Winock, dans la revue « *L'Histoire* » de décembre 2013 raconte qu'à l'époque « *la rumeur court que les Goncourt s'étaient décidés à élire un écrivain respectable et sans génie parce qu'il était tuberculeux. De dépit, Alain-Fournier ironise dans une lettre à un membre du jury où il se réjouit « du secours que vous avez accordé à une famille dans le besoin* ». Même si, pris de remords, Alain-Fournier écrit une lettre amicale à Marc Elder, celui-ci doit en outre affronter des insinuations de plagiat, qui ne se sont jamais avérées.

Bientôt, ce sera la mobilisation générale. Passant le conseil de révision en son temps, Marcel Tendron avait été « *ajourné pour faiblesse* » en 1905 et en 1906, déclaré « *bon* » en 1907. Il effectue son service militaire à partir d'octobre 1907. Il est rappelé à l'activité le 3 août 1914, indique encore sa fiche matricule où l'on peut lire : « *Réformé n° 2 par la commission de réforme de Nantes du 8 décembre 1914 pour tuberculose pulmonaire. Rayé des contrôles le 9 décembre 1914. Maintenu réformé par la commission de réforme de Nantes le 20 avril 1915* ». Quand on sait que l'armée avait besoin d'hommes, on en déduit que son état de santé était vraiment précaire.

Après l'armistice, la ville de Nantes va procurer un emploi à Marc Elder : d'abord, elle le nomme archiviste-bibliothécaire du théâtre Graslin, du 17 mars 1919 au 22 juillet 1921 ; puis *secrétaire délégué de l'administration municipale aux Beaux-Arts*, du 23 juillet 1921 au 18 décembre 1924 ; enfin, conservateur du château des Ducs, du 19 décembre 1924 au 16 août 1933.

Cette dernière date est celle de son décès, survenu à la vieille cure de Saint-Fiacre-sur-Maine, maison que possédait le nouvel époux de sa mère. La tuberculose, qui avait empiré après 1925, explique sa discrétion et la faible quantité de ses écrits. On lui saura gré d'avoir su s'élever au-delà des vicissitudes de la vie pour exprimer dans la littérature, quand ses forces le lui permettaient, *l'art de ciseler joliment les phrases*. Marcel Tendron, alias Marc Elder, avait contracté mariage à Paris en 1911. Il avait un fils qui mourra, victime d'un bombardement allemand en juin 1940, alors qu'il était mobilisé dans une unité d'autos-mitrailleuses. Décidément, la mort aura toujours rôdé autour de cette famille.

Morceaux choisis

« LE PEUPLE DE LA MER » (éd. Calmann-Lévy, 1913)
pages 4 et 5

« Point bavard, Urbain Coët souriait simplement aux exclamations coutumières de trois générations. Il savait que l'ancien parlait toujours pour vanter son expérience d'un métier enseigné à ses enfants, et que ses enfants approuvaient à l'unisson. Urbain Coët estimait une sage routine. Il n'était point assez fou pour discuter les connaissances des vieux, surtout quand il les jugeait de bonne source. Et le père Goustan avait travaillé dans la grande ville de Nantes, sous le second empereur, du temps des frégates et de la belle marine en bois ».



La Bernerie – Promeneurs sur les rochers vers 1900.

« Au chantier de Noirmoutier, on n'utilise que l'herminette et le rabot en cormier cintré ; les Goustan ignorent la ferraille des outils américains. Ils élèvent des barques au petit bonheur, à vue de nez, en méprisant les calculs et le dessin ».

« - La mer ! dit le vieux, c'est-il une dame avec qui on compte ! – Ils font trapu, robuste, à force de chêne assemblé définitivement ».

« Ils ont deux marteaux pour trois et une seule tenaille dont un coin est brisé. Depuis deux ans, à chaque fois qu'il arrache un clou, François crie qu'il va la remplacer. Mais le père, derrière ses lunettes, constate qu'elle peut encore aller, et l'on remet l'achat. Quand ils ont à percer des trous profonds, Théodore court emprunter une tarière à Malchaussé, le charpentier, qui demeure en ville, de l'autre côté du port, sur la place d'Armes ».

« Dans un angle du hangar, la meule est fichée au mur par deux montants. Au-dessus, un sabot, la pointe en bas, sert de réservoir et pisse de l'eau par un petit trou bouché d'un fosset. L'affutage des lames est la prérogative des aînés ; Théodore tourne la meule qui geint sur un rythme régulier ».

« PAYS DE RETZ » (éd Emile-Paul, 1928) pages 62 et 63

« Soudain la Loire, le paysage déchiré, la presqu'île qui s'abaisse, l'horizon dilué dans une brume opaline, et les beaux nuages bretons, denses et arrondis comme des nefs à l'ancre dans un ciel perlé ! Vous êtes au plus haut de l'échine, sur la butte qui dévale à Saint-Père-en-Retz, village de lait, de beurre et de foin, comme Saint-Viaud, Frossay, Vue, dont les pointes saillent dans l'est parmi les vergues blanches des trois-mâts voués à la mort. Le grand fleuve se devine, plutôt qu'il ne se voit, dans l'immense vallée que les prairies, les îles, les marais poussent à plat jusqu'aux premières côtes du Morbihan, et un dernier souffle de l'antique émotion, qui figea la horde à la vue de l'eau qui marche, vous passe encore au visage. La Loire des châteaux et des grâces, la Loire royale, couronnée par la renaissance tourangelle, l'amour des Valois, les grappes angevines, grouille là béante, limoneuse, en gésine. Plus de peupliers tremblants et virginaux, plus de sables en fuseaux d'or, plus de détours bleus sur le roc féodal, plus de mirages rêveurs aux quais d'une province qui file son rouet – Rochefort, Chalonnes, Ancenis, - et bavarde au verre de vin. La Loire, ici, engraisse de ses limons des herbagers millionnaires qui la parfument de foin coupé au mois des roses ».

Responsables du bulletin

Isidore IMPINNA – Michel KERVAREC

Contact : M. KERVAREC, Président – tél : 02 40 75 47 60

Adresse internet : lesamisdereze@laposte.net

Reprographie

Mairie de Rezé

Mise en page

Magali GODOU

Prestations administratives

13 rue Fernand Doceul

44220 COUERON

Tél : 06 23 08 64 38

Email : mag442011@hotmail.fr

SIRET : 530 892 223 00013

N° ISSN : 2267-4012

*Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs
et de l'association Les Amis de Rezé.*



